



LES CCAS/CIAS, UN DES
PRINCIPAUX ACTEURS
DES DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENT
À LA PARENTALITÉ

*Investir socialement dès le plus jeune âge jusqu'à
l'adolescence*

unccas

vies de famille



Grossesse **Éducation** Loisirs
Santé *Emploi* **Logement** Adoption
Handicap Modes de garde *Décès*
Naissance **Parentalité** *Études*
Famille monoparentale Scolarité
Congé parental *Vie active*

Toute l'actu du magazine des Caf
et de sa WebTv à retrouver en un clic sur
www.caf.fr/vies-de-famille

LA BRANCHE FAMILLE EN QUELQUES MOTS

Créée en 1945, sur la base des caisses de compensation généralisées à partir de 1932, la branche Famille (également nommée Allocations familiales) est d'abord consacrée aux seules allocations familiales, avant de s'étendre à d'autres domaines. Elle est l'une des cinq branches du régime général de la Sécurité sociale, avec l'Assurance maladie, les Risques professionnels, la Retraite et le Recouvrement.

Dans l'immédiat après-guerre, l'objectif est d'améliorer le niveau de vie des familles, d'atténuer les inégalités de revenus et d'accompagner le mouvement de reprise démographique (le baby-boom). Dès l'origine, la branche Famille est organisée en un réseau de caisses d'Allocations familiales (Caf) couvrant tout le territoire et désormais au nombre de 102 (dont deux caisses communes de Sécurité sociale), coiffées par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) depuis 1967.

Aujourd'hui, la branche Famille couvre trois grands domaines :

- l'accompagnement des familles (allocations familiales, financement des modes de garde individuels et collectifs) ;
- les aides au logement ;
- les prestations de solidarité (minima sociaux, comme le Rsa - remplacé, dans sa dimension Rsa activité, par la prime d'activité en 2016 - ou l'allocation aux adultes handicapés).

Les prestations et actions financées par les Caf relèvent de deux natures différentes :

- les prestations légales : il s'agit principalement d'aides financières versées sous forme de compléments de revenus (prestations familiales, allocations logement...) ou de revenus de substitution (Aah, Rsa) ;
- l'action sociale, qui prend différentes formes : aide à l'investissement et au fonctionnement d'équipements et de services (crèches, centres sociaux), accompagnement social des familles en difficulté (aides aux vacances, naissances multiples), soutien à la parentalité...

Le financement des prestations versées par la branche Famille provient principalement des cotisations payées par les employeurs, d'impôts et de produits affectés (comme une partie de la Csg) ou du financement de certaines prestations par l'Etat (Aah et Prime d'activité) ou des départements (Rsa).

La branche Famille déploie ses actions dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2013-2017, signée entre l'État et la Cnaf, qui fixe trois grandes orientations :

- développer les services aux familles et réduire les inégalités ;
- apporter une réponse globale aux besoins des allocataires, renforcer l'accès aux droits et simplifier les démarches ;
- renforcer l'efficacité de la production du service à l'allocataire et améliorer la qualité du traitement des droits.

LA BRANCHE FAMILLE ACCOMPAGNE LES PARENTS DANS LEUR RÔLE

La politique de soutien à la parentalité est une politique émergente dont l'objectif consiste à répondre aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice du rôle de parent. Cette politique publique consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant et mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle.

L'action des caisses d'Allocations familiales, au cœur des solidarités familiales et sociales, y contribue de manière décisive en aidant les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, en facilitant l'épanouissement et le bien-être de l'enfant par les équipements et services qu'elles financent et en aidant concrètement les parents dans l'éducation et le développement de leur enfant, quel que soit l'âge de l'enfant et la configuration familiale.

L'action des Caf répond aux objectifs de la convention internationale des droits de l'enfant qui consacre l'enfant comme détenteur de droits mais rappelle également que la responsabilité de l'élever incombe, en premier lieu, aux parents. Elle s'inscrit également dans la philosophie et dans les objectifs fixés par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la recommandation n° (2006)19 du 13 décembre 2006 relative aux politiques visant à soutenir une parentalité positive. Précisant que la parentalité positive se réfère à *“un comportement parental fondé sur l'intérêt supérieur de l'enfant et basé sur une approche positive du potentiel des parents”* et qu'il importe de *“respecter pleinement l'autonomie de la sphère privée et de la société civile”*.

L'offre diversifiée, soutenue par la branche Famille couvre un large éventail des besoins des parents. Elle vise à :

- faciliter la vie familiale et l'éducation des enfants en accompagnant les relations entre les parents et en soutenant les nouvelles initiatives parentales ;
- renforcer le soutien des parents dans la scolarité de leurs enfants et adolescents et dans leurs relations avec l'École en favorisant les coopérations entre les familles et l'école ;
- favoriser l'instauration et la qualité des liens familiaux en soutenant le développement de lieux favorisant l'attachement parents enfants et le départ en vacances ;
- prévenir la rupture des liens familiaux en renforçant les capacités d'agir des parents confrontés à une séparation ;
- renforcer l'accès des familles à l'information qui les concerne, ainsi que celles des professionnels, en élargissant l'offre du site *“mon-enfant.fr”* à la politique de soutien à la parentalité.

Enfin, l'atteinte de l'ensemble de ces objectifs requiert une forte coordination des acteurs au niveau local. Cette dynamique partenariale est inscrite dans la démarche d'élaboration des schémas départementaux des services aux familles qui permet à l'ensemble des acteurs de la politique familiale de réaliser un diagnostic partagé et un plan d'action concertée pour développer les solutions et les services d'accompagnement des parents au plus près de leurs besoins.



Universalité, égalité, diversité

De nombreux travaux nationaux l'ont montré : la réussite des dispositifs d'accompagnement à la parentalité repose en grande partie sur le respect de ces principes fondamentaux.

L'universalité, car tous les parents sont potentiellement concernés. A un moment ou à un autre, les questions se posent, les réponses ne suivent pas toujours... Il est donc vain de stigmatiser les uns, culpabiliser les autres ou de faire à la place des uns et des autres. Il convient au contraire de rendre les parents acteurs, de les valoriser dans leur rôle, leurs capacités, leurs compétences. Un rôle vieux comme le monde mais que la vie se charge de questionner en permanence, compte-tenu de la place donnée aujourd'hui à l'enfant, de l'évolution des modes de vie, des nouvelles configurations familiales, etc. L'objectif dans ce domaine n'est donc pas de soutenir tel ou tel « type » de parents mais bien d'accompagner la parentalité au sens large.

L'égalité, ensuite, pour que chacun des parents assume pleinement son rôle et trouve sa place. Ce qui oblige naturellement à de la souplesse pour tenir compte notamment du phénomène croissant de monoparentalité.

La diversité, enfin. Car la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement à la parentalité suppose une ouverture à l'autre, dans le respect des parents et pour le bien-être des enfants, sans posture normative ni jugement. La diversité renvoie également à celle des territoires, les actions de soutien à la parentalité n'étant pas réservées aux grandes ou aux petites collectivités, et encore moins aux quartiers en difficulté. De ce point de vue, la diversité renvoie également à la mixité, les actions mises en œuvre dans ce domaine étant l'occasion, pour ne pas dire le prétexte, à des temps partagés et à l'instauration de lieux ouverts à tous.

A la lumière de ces enjeux, les CCAS ont pris de nombreuses initiatives : café des parents, ateliers parents-enfants, rencontres sur la parentalité, etc. Toutes ces actions sont le fruit d'une même volonté politique fondée sur une idée forte : les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Accompagner les parents, dans toute leur diversité, c'est concrétiser la notion d'investissement social. Et une fois encore, grâce à des choix politiques réfléchis et assumés, le CCAS se positionne plus que jamais comme un élément moteur, dont l'action est porteuse de sens pour l'ensemble de la collectivité et dont les retombées se mesurent à la fois à court et long terme.

Joëlle Martinaux
Présidente de l'UNCCAS

1

DÉFINITION : L'AVIS DU CNSP DE 2012

Le 20 décembre 2012, le conseil national a rendu un avis relatif à la définition du soutien à la parentalité.

Page 9

ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE : UNE RÉPONSE AUX BESOINS D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

Evolution de la société et de la structure familiale, éloignement des familles, séparations, familles recomposées, familles monoparentales : comment les CCAS adaptent-ils leurs actions face à ces nouveaux défis ?

Page 11

2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

Page 13

LES CCAS/CIAS AU CŒUR DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Page 14

Accompagnement à la scolarité et à la parentalité - Castelsarrasin

L'accueil café des parents en école - Sélestat

*L'accompagnement à la parentalité au cœur des services et établissements du CIAS-
Carcassonne*

Ateliers individuels de guidance parentalité - Elbeuf-sur-Seine

Les ateliers parents-enfants "Graine d'éveil" et "Petites mains" - Le Plessis Trevisse

Programme de soutien aux familles et à la parentalité - Limoges

Les rencontres de la parentalité - Metz

Le café des parents itinérant de la Ricamarie - La Ricamarie

Soutien individuel à la parentalité - Vertou



Nous tenons à remercier pour leur disponibilité et la richesse de nos échanges toutes les personnes du Groupe de travail UNCCAS – Petite enfance qui se sont associées à cette publication :

Mélanie Descamps, Coordinatrice Petite enfance au CCAS d'Elbeuf (76)

Cécile Doury, Formatrice, coordinatrice Petite enfance au CCAS de Louveciennes (78) en disponibilité

Anne Mayeux, Directrice d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) au CCAS de Sainte Menehould (51)

Christiane Pallez, Vice-présidente du CCAS de Metz (57), administratrice de l'UNCCAS

Anne Raynal, Directrice du Pôle enfance à la ville d'Aubervilliers (93)

Françoise Renou, Directrice du CCAS de La Flèche (72)

Sophie Romeyer, Directrice du CCAS de La Ricamarie (42)

Eliane Ruat, Coordinatrice Petite enfance au CCAS de Chassieu (69)

Ont contribué pour l'UNCCAS

Frédéric BODO, Responsable "Organisation des CCAS/CIAS et Petite Enfance" - fbodo@unccas.org

Jeanne MALASSIS, Chargée de mission "Innovation sociale" - jmalassis@unccas.org

A close-up photograph of a young child's face, focusing on the eyes and freckles. The child is wearing a red headband. The background is slightly blurred, showing a hand near the child's ear.

1

DÉFINITION : L'AVIS DU CNSP DE 2012

Le 20 décembre 2012, le conseil national a rendu un avis relatif à la définition du soutien à la parentalité.

ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE : UNE RÉPONSE AUX BESOINS D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

Evolution de la société et de la structure familiale, éloignement des familles, séparations, familles recomposées, familles monoparentales : comment les CCAS adaptent-ils leurs actions face à ces nouveaux défis ?

Pour définir la notion de soutien à la parentalité, le groupe de travail Petite enfance de l'UNCCAS a souhaité reprendre la définition du Conseil national du soutien à la parentalité (CNSP), instance dans laquelle l'UNCCAS siégeait.

AVIS RELATIF À LA DÉFINITION DU SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

(Cf. comité national de soutien à la parentalité - CNSP)

Le soutien à la parentalité, politique émergente dans la plupart des pays de l'OCDE, s'inscrit dans la convention internationale des droits de l'enfant (Cide) et dans la philosophie et les objectifs fixés par le Conseil de l'Europe dans le cadre de la recommandation (2006) qui encourage les États membres à mener et à adopter des programmes et des politiques nationales en matière de soutien à la parentalité.

La définition de la parentalité, adoptée lors du comité national de soutien à la parentalité (Cnsp) du 10 novembre 2011 retranscrit le caractère multi-dimensionnel de cette notion (juridique, matériel, économique, culturel, psychologique ...), la distingue de la parenté (liens de filiation) et de l'autorité parentale (ensemble des droits et devoirs juridiquement détenus par les parents), la décrit dans un processus et l'inscrit dans un environnement social et éducatif.

Le programme de travail 2012 du Cnsp comportait l'item suivant : "poursuite des travaux relatifs à la définition du soutien à la parentalité". Il s'agissait, à partir de la définition partagée de la parentalité, de déboucher sur une déclinaison opérationnelle permettant de clarifier les cadres d'intervention et les objectifs des dispositifs de soutien à la parentalité, et des actions qui en découlent.

La circulaire interministérielle relative à la coordination des dispositifs de soutien à la parentalité, en date du 7 février 2012, caractérise déjà pour partie les actions de soutien à la parentalité : elles "(...) ont pour spécificité de placer la reconnaissance des compétences parentales comme fondement du bien-être et de l'éducation de l'enfant et (...) qu'elles privilégient une prévention "prévenante" attentive aux singularités individuelles, sans schéma prédictif, évaluatif ou normatif. Elles utilisent comme levier la mobilisation des parents qui ne sont pas seulement des bénéficiaires de l'action proposée mais en sont les acteurs".

1. Les membres du comité restreint et les associations membres du Cnsp ont procédé selon la méthodologie suivante :

Un état des lieux des dispositifs se référant au soutien à la parentalité, ainsi que des actions qui en découlent, a été réalisé. L'objectif consistait, sur la base de fiches

techniques, à faire ressortir les points communs et les spécificités de chacun des dispositifs. Cette étape de recensement a été réalisée à partir des textes de cadrage (textes réglementaires, circulaires, bilans...). En complément, un travail avec les associations a permis d'approfondir la description à partir de leur expérience de terrain, notamment sur les points d'entrée dans les dispositifs, les actions concrètes qui sont réalisées avec les parents ainsi que les modalités de participation des parents.

Ce travail d'analyse approfondie a permis d'établir une grille de lecture des nombreux dispositifs qui concourent, d'une manière ou d'une autre et selon des niveaux d'intervention différents, au soutien à la parentalité.

2. Le soutien à la parentalité, en France comme plus largement en Europe et dans le monde, recouvre des éléments très divers.

Le soutien à la parentalité recouvre une large gamme de dispositifs et d'actions qui ont pour objet de proposer aux parents les ressources, connaissances et informations nécessaires pour remplir leur rôle. Il se distingue des services et des équipements destinés à aider les parents dans leur vie quotidienne (dans la conciliation de leur vie familiale et de leur vie professionnelle, durant leurs temps libres et les vacances etc.).

Les analyses comparatives comme celle organisée par la Commission européenne sous l'impulsion de la France (revue des pairs organisée sur le thème du soutien à la parentalité¹) ou celle menée par le centre d'analyse stratégique², montrent que le soutien à la parentalité constitue un enjeu très largement identifié des politiques publiques, mais qu'il recouvre des actions, dispositifs ou programmes très variés.

Mary Daly, expert indépendant pour la revue des pairs, avait utilisé l'image d'un spectre sur lequel les dispositifs se répartissent en fonction de leur approche, de la plus universelle et volontaire à la plus ciblée voire contraignante. La France occupe sur ce spectre une place originale au sein de l'Europe, au travers d'un certain nombre de dispositifs fondés sur l'universalisme, le volontariat des parents et le fonctionnement entre pairs.

3. Les dispositifs peuvent relever du soutien à la parentalité du fait de leurs objectifs, de leur méthodologie ou de l'effet produit.

Les membres du Cnsp ont identifié à travers leurs travaux que les dispositifs examinés pouvaient relever du soutien à la parentalité du fait de leurs objectifs, de leur méthodologie ou de l'effet produit. Ils ont des principes fondateurs communs.

Certains dispositifs ont pour originalité de réunir l'ensemble de ces éléments : ils ont pour seul ou principal objectif recherché le soutien aux parents ; pour méthode d'action la mise en valeur des compétences parentales ; pour effet principal la réassurance ou le renforcement des compétences parentales ; pour principe fondateur la reconnaissance du parent comme plei-

¹ Revue organisée sur proposition de la France les 6 et 7 octobre 2011 à Paris

² Rapport 2012 n° 50, "Aider les parents à être parents, le soutien à la parentalité, une perspective internationale", travaux coordonnés par Marie-Pierre Hamel et Sylvain Lemoine, en collaboration avec Claude Martin.

nement compétent pour exercer sa fonction parentale. Ils se rattachent à la politique familiale et pour certains sont partagés avec d'autres ministères.

Mais le soutien à la parentalité en France s'enrichit également de nombreux dispositifs nés dans d'autres champs de politiques publiques, dont les acteurs ont constaté l'importance d'agir sur les parents pour atteindre leurs objectifs (éducation nationale, lutte contre l'illettrisme, politique de la ville, politique d'intégration des immigrés, protection judiciaire de la jeunesse, prévention de la délinquance...). Ces dispositifs peuvent s'appuyer sur une méthode d'action identique ; ou avoir pour objectif le soutien aux parents, mais en recourant à une autre démarche ; ou avoir pour effet un renforcement de la compétence parentale, sans que l'objectif prioritaire du dispositif soit le soutien à la parentalité.

À ce titre, ils constituent une offre complémentaire.

4. Les éléments constitutifs du soutien à la parentalité

À travers les travaux menés en 2011 et 2012, les membres du Cnsp identifient les éléments suivants comme constitutifs du soutien à la parentalité.

Les principes fondamentaux

- La reconnaissance du parent, comme premier éducateur de l'enfant ;
- universalisme : les dispositifs et les actions de soutien à la parentalité s'adressent à l'ensemble des parents ;
- ouverture à la diversité des modes d'organisation et des configurations familiales, des cultures, des caractéristiques socio-économiques, dans le respect des droits de l'enfant et dans le cadre de la loi ;
- prise en compte du principe d'égalité homme/femme dans l'exercice de la parentalité ;
- respect des places, statuts, et rôles de chacun : parents, professionnels, bénévoles.

Les objectifs spécifiques

- Les objectifs du soutien à la parentalité, tels que définis par le centre d'analyse stratégique, sont partagés par les membres du comité national de soutien à la parentalité.
- Les dispositifs s'adressent avant tout aux parents³ ;
- les actions visent explicitement à améliorer le bien-être de l'enfant et/ou des parents ;
- les programmes cherchent à agir sur les "compétences parentales".

La démarche

- Démarche participative : il ne s'agit pas "d'avoir un projet à la place des parents" mais d'organiser des rencontres, de fournir des cadres (à la fois souples et structurants) permettant aux parents d'élaborer leurs points de repères éducatifs et enfin de soutenir des initiatives parentales ;
- non interventionniste, basée sur une participation volontaire de la part des parents ou qui recherche systématiquement l'accord ou l'adhésion des parents ;

- valorisation des compétences parentales ;
- pas de visée thérapeutique (il ne s'agit pas de guidance parentale) ;
- les intervenants ne sont pas dans une posture d'experts mais d'accueillants, de tiers neutre, de facilitateur dans les échanges.

Cette démarche s'accompagne d'une évolution des représentations à l'égard des parents de la part des intervenants, professionnels comme bénévoles, et de leurs pratiques.

Les effets attendus

- Amélioration du bien-être de l'enfant et /ou des parents ;
- réassurance des parents dans leur environnement familial et social, renforcement de la confiance des parents dans leurs compétences parentales ;
- meilleure communication entre les parents et les enfants.

En conclusion, les membres du Cnsp soulignent que le soutien à la parentalité recouvre un ensemble de dispositifs dont le noyau dur appartient à la politique familiale et en constitue le troisième pilier, à côté des prestations monétaires et de l'offre de service d'accueil, ce qui demande d'en améliorer la connaissance et l'appropriation par toutes les familles. Du fait du caractère multi-dimensionnel de la parentalité, le soutien à la parentalité doit s'articuler avec des actions relevant des domaines spécifiques qui s'y rattachent par l'une ou l'autre de leurs caractéristiques. Le comité national de soutien à la parentalité a vocation à coordonner l'ensemble de ces dispositifs et actions.

³ Comme l'indique la note du centre d'analyse stratégique- Aider les parents à être parents en date de septembre 2012 "un dispositif de soutien scolaire n'est considéré comme du soutien à la parentalité que s'il inclut un programme conseillant les parents dans l'accompagnement éducatif de leur enfant".

ACCOMPAGNER LA FONCTION PARENTALE : UNE RÉPONSE AUX BESOINS D'UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

Evolution de la société, évolution de la structure familiale

Ces dernières années la structure familiale évolue : éloignement géographique des familles, séparations, familles recomposées, familles monoparentales.

A cela, ajoutons la transformation du monde du travail, entre la pression, la montée du chômage et la précarisation des emplois, ces phénomènes tendent à fragiliser les familles, et en particulier les plus vulnérables.

La société a beaucoup évolué et cela réinterroge la fonction parentale. En effet, les nouvelles formes de la famille et les évolutions socio-économiques ont parfois pour conséquence que le soutien, le relais, les ressources qui pouvaient être apportés ou transmis au sein de la famille élargie, ne sont plus disponibles ou accessibles. En outre, les parents souhaitent construire leur propres références éducatives.

Une demande des parents

On constate auprès des parents un besoin de trouver des réponses aux questions qu'ils se posent légitimement sur leur rôle d'éducation auprès de leur enfant et sur la manière de l'exercer. On assiste à un changement de référentiel du modèle familial, le statut de l'enfant a évolué, laissant de la place à la négociation. Autorité et négociation peuvent désormais cohabiter et s'articuler dans les relations parent-enfant ; questionnant davantage les parents sur leur rôle éducatif, leurs compétences, leurs valeurs et leurs souhaits d'éducation, et aussi en matière de santé (nutrition, impact des écrans, ...).

Ainsi, les parents demandent à être accompagnés dans leur fonction parentale, par des professionnels, entre autres. Ils ont le désir de partager leurs préoccupations, de confronter leurs avis, ils demandent conseil et avis.

Le burn-out parental

Nouveau mal du XXI^e siècle, le burn-out parental touche 5% des parents de tous milieux sociaux¹.

Beaucoup de parents se mettent une "pression d'enfer" pour que tout roule à la maison, au travail, dans leur vie privée. Fatigués, vidés, à bout de nerfs, certains craquent. Épuisement physique et moral, le burn-out parental touche aussi bien les mères que les pères. Ce qui peut avoir des retombées plus ou moins négatives sur l'enfant.

Une politique volontariste menée par les pouvoirs publics et notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics

Les pouvoirs publics, particulièrement au niveau local s'emparent des questions d'accompagnement à la parentalité en mettant en place différents dispositifs². En effet, l'accompagnement à la parentalité présente de forts enjeux sur un territoire : promouvoir la mixité sociale et l'égalité des chances, s'inscrire dans une logique globale de services petite enfance/enfance/jeunesse à l'ensemble de la population, investir socialement pour l'avenir préférant la prévention à la réparations sociale.

Difficile d'en mesurer l'impact pour autant ...

Si les impacts en matière d'investissement social sont difficiles à mesurer, force est de constater que les dispositifs de soutien agissent fortement sur le bien-être des parents, la relation parents-enfants et sur les enfants comme le démontrent les différents verbatim mentionnés dans la partie suivante de cet ouvrage.

¹ Selon Isabelle Roskam docteur en psychologie, professeur à l'Université de Louvain et directrice de recherche.

² Cf : partie 3 ce présent guide



2 LES CCAS/CIAS AU CŒUR DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

Accompagnement à la scolarité et à la parentalité - Castelsarrasin

L'accueil café des parents en école - Sélestat

L'accompagnement à la parentalité au cœur des services et établissements du CIAS- Carcassonne

Ateliers individuels de guidance parentalité - Elbeuf-sur-Seine

Les ateliers parents-enfants "Graine d'éveil" et "Petites mains" - Le Plessis Trevisé

Programme de soutien aux familles et à la parentalité - Limoges

Les rencontres de la parentalité - Metz

Le café des parents itinérant de la Ricamarie - La Ricamarie

Soutien individuel à la parentalité - Vertou

NOM DE L'ACTION	PROBLÉMATIQUES					PUBLICS CONCERNÉS				TRANCHE D'ÂGE			MODES DE SOUTIEN	
	AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS/DÉS PARENTS	RÉASSURANCE DES PARENTS	MEILLEURE COMMUNICATION ENTRE LES PARENTS ET LES ENFANTS	ENFANTS	PARENTS ET ENFANTS	0 à 3 ANS	4 à 12 ANS	+ 12 ANS	ATELIERS CONFÉRENCES	GROUPES DE PAROLE/ PSYCHOLOGUE				
ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET À LA PARENTALITÉ (CASTELSARRASIN)	●				●		●		●				●	
L'ACCUEIL CAFÉ DES PARENTS EN ÉCOLE (SÉLESTAT)	●	●			●		●	●						●
L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ AU CŒUR DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS DU CIAS (CARCASSONNE)	●		●		●	●	●	●	●					●
ATELIERS INDIVIDUELS DE GUIDANCE PARENTALITÉ (ELBEUF-SUR-SEINE)	●	●	●		●	●			●					●
LES ATELIERS PARENTS-ENFANTS "GRAINE D'ÉVEIL" ET "PETITES MAINS" (LE PLESSIS TREVISE)	●		●		●	●	●		●					●
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES ET À LA PARENTALITÉ LIMOGES			●	●	●		●		●					●
LES RENCONTRES DE LA PARENTALITÉ (METZ)	●	●			●		●	●	●					
LE CAFÉ DES PARENTS ITINÉRANT DE LA RICAMARIE (LA RICAMARIE)	●	●			●		●	●	●					●
SOUTIEN INDIVIDUEL À LA PARENTALITÉ (VERTOU)	●	●			●		●	●						●

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ ET À LA PARENTALITÉ, CASTELSARRASIN (14 277 HABITANTS, TARN-ET-GARONNE)

Le CCAS de Castelsarrasin (14 277 habitants, Tarn-et-Garonne), avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), propose une action d'accompagnement à la scolarité et d'aide à la parentalité.

Des accompagnateurs diplômés (du baccalauréat à bac + 2) encadrent des enfants de CP, CE1 voire de CE2, ciblés par les enseignants et à la demande des parents, de septembre à juin tous les soirs (sauf le mercredi) de 17h30 à 18h30 dans 6 écoles primaires publiques de la commune. Chaque groupe est constitué de 10 enfants maximum, afin de nouer un contact privilégié avec eux et leur famille. Au total, entre 60 et 75 enfants sont accompagnés par an.

Afin de ne pas cantonner l'action à l'accompagnement scolaire, les séances du vendredi sont consacrées à des activités ludiques comme des lectures de contes, des ateliers théâtre, origami, bricolage ou encore jardinage.

En cours d'année, des moments festifs sont organisés avec les familles : par exemple, un bal costumé pour Mardi Gras, réunissant les enfants inscrits sur les six écoles ainsi que leurs parents et frères et sœurs. Ou bien un goûter en extérieur en juin pour clore l'année. Chacune des manifestations est l'occasion pour les familles de faire partager des desserts préparés par leurs soins.

"Il est essentiel que les parents soient pleinement associés à l'action. Les accompagnateurs échangent avec eux chaque soir et s'ils le souhaitent, ils peuvent venir ponctuellement assister aux séances". Sandrine Guibert - Coordinatrice du CLAS

Parent(s) et enfant sont systématiquement signataires d'un contrat d'engagement d'assiduité. De nouveaux enfants peuvent intégrer le groupe de soutien en cours d'année si besoin. En général, les bénéficiaires de l'action restent toute l'année scolaire.

"Nous n'avons pas besoin de faire de communication particulière : les enseignants informent les parents des enfants en difficulté et le bouche à oreille fonctionne bien. A chaque rentrée scolaire, le démarrage de l'action est très attendu". Sandrine Guibert - Coordinatrice du CLAS

L'ACCUEIL CAFÉ DES PARENTS EN ÉCOLE, SÉLESTAT (20 000 HABITANTS, BAS-RHIN)

Afin d'accorder aux parents une place et un rôle qui témoignent de la reconnaissance, mais aussi de la responsabilité éducative qui leur est attribuée dans la scolarité de leurs enfants, la ville de Sélestat via son service jeunesse de la ville et son CCAS, a mis en œuvre une action hebdomadaire d'accompagnement intitulée "Accueil Café" dans différentes écoles de la ville, ciblées en fonction des difficultés rencontrées.

"Les relations entre les familles et l'école sont au cœur de la question de l'égalité des chances. En rendant les parents partenaires et acteurs de l'école, on peut changer les regards des uns et des autres et construire un projet scolaire et éducatif partagé". Geneviève Muller-Stein (vice-Présidente du CCAS).

Afin d'accorder aux parents une place et un rôle qui témoignent de la reconnaissance, mais aussi de la responsabilité éducative qui leur est attribuée dans la scolarité de leurs enfants, la ville de Sélestat via son service jeunesse de la ville et son CCAS, a mis en œuvre une action hebdomadaire d'accompagnement intitulée "Accueil Café" dans différentes écoles de la ville, ciblées en fonction des difficultés rencontrées.

En 2010 a été mis en place le projet municipal "Devenir à Sélestat", qui correspond à un ensemble d'actions pour la jeunesse et l'emploi. Mais suite au constat qu'il demeurait des problèmes de délinquance et des parents en difficulté, le conseil municipal a décidé lors d'une délibération en 2012 la mise en place de "l'Accueil Café", ainsi que la mise en place d'une bourse d'aide à la pratique sportive et culturelle pour les enfants de moins de 18 ans selon des critères sociaux, ou encore l'aide au permis de conduire pour les jeunes de 20 à 25 ans, en échange d'heures d'activités d'intérêt général.

"Nous n'avons eu aucun mal à mettre en place cette action. L'élue en charge de l'action sociale et celui en charge de la jeunesse étaient persuadés de l'intérêt de développer cette action. C'est dépenser un peu d'argent pour permettre par la suite à des enfants d'être mieux à l'école, à des parents de rentrer en relation avec l'école et de devenir souteneurs. C'est un investissement". Laurence Chockmel, Directrice du CCAS.

L'"Accueil Café" des parents vise à tisser un lien nécessaire et indispensable entre les parents et l'école tout au long de la scolarité de l'enfant ; valoriser, accompagner et soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur, et consolider la coopération entre l'école, les services de la ville et du CCAS et les associations locales.

Trois écoles de la ville sont concernées, dans deux quartiers distincts. Les parents sont invités à échanger autour d'un café avec d'autres parents dans l'école de leur enfant, un vendredi sur deux, de 7 h 45 à 9 h. Pour une des écoles, l'accueil se déroule le mardi après-midi à 15 h.

Divers sujets sont abordés autour de l'enfant et du rôle de parent. Les thèmes de discussion ne sont pas définis à l'avance. Chaque parent est libre de venir quand il le souhaite, de manière régulière ou non, et d'aborder les sujets qu'il souhaite.

Au départ, l'action était identique sur les deux territoires : elle était animée par deux professionnels, une psychologue du CCAS et une animatrice du service jeunesse de la ville, diplômée du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. C'est toujours le cas pour l'un des quartiers mais, depuis la rentrée scolaire 2015, pour l'autre, les bénévoles de l'association "*Femmes actives toutes générations*" ont pris le relais et animent le groupe de parole. Entre les deux quartiers, le lien est fait lors des bilans d'étape réguliers. Le CCAS et le Service Jeunesse restent à disposition de l'association en cas de besoin.

Dès le début de l'action, l'"*Association Générale des Familles*" a également été partie prenante. Par exemple, depuis mi-2016, des bénévoles accompagnés depuis par une coordinatrice parentalité interviennent sur les différents secteurs.

Dans les deux territoires, les directrices des écoles sont le plus souvent présentes lors de "*l'Accueil café*" des parents.

BILAN

- 39 séances organisées.
- 53 parents ont participé au moins une fois (en moyenne entre 4 et 8 parents par séance).
- La fréquentation des parents est à peu près constante dans l'année, dans les trois écoles.
- Les thèmes abordés ont été particulièrement variés. Les voici classés en trois catégories :
 - le lien famille - enfant - école ;
 - les thématiques liées à l'enfant ;
 - les thématiques entre parents.

"Les thèmes et questions abordés par les parents étant libres, de nombreux sujets variés sont abordés. Cette action permet d'orienter les personnes vers les services sociaux compétents, vers des associations locales, etc. Les animatrices du groupe deviennent aussi des relais d'information de premier niveau".
 Laurence Chockmel, Directrice du CCAS.

La difficulté a été de faire venir les parents au début car l'établissement scolaire n'est pas naturellement pour eux un lieu de rencontre et d'échange et il peut y avoir de l'appréhension à rencontrer les enseignants, perçu comme "*sachants*". L'isolement de certains parents, y compris dans leur quartier ou leur immeuble, peut également être un frein.

Le levier a été la participation de l'Éducation Nationale, puisque les directrices étaient intimement persuadées de l'intérêt de cette action et ont fait relais auprès des parents. Au début, l'Éducation Nationale avait plus de difficulté à dégager du temps aux directrices pour cette

action. La première année, l'intervention de la Sous-Préfète de l'époque a permis de dénouer cette situation.

"C'est la persévérance et la démonstration de l'intérêt pour tous qui a été moteur". (Une directrice d'école).

Une piste d'amélioration : s'appuyer plus fortement sur le réseau des associations de parents d'élèves et leur permettre de s'investir plus largement dans cette action.

Par ailleurs, d'autres "*Accueils café*" pourraient s'ouvrir dans d'autres écoles et d'autres quartiers, si besoin.

Des actions d'accompagnement à la parentalité complémentaires

■ Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le service jeunesse de la ville a mis en place différentes actions de soutien parentalité : par exemple des activités socioculturelles, ou encore l'organisation de temps de jeux ou de bricolage entre parents et enfants, accompagnés par une animatrice.

■ Aussi, un "*Point d'Accueil et d'Écoute*" est présent dans les locaux du CCAS. Une psychologue à temps plein accueille parents, enfants et familles pour toute situation de mal-être, anonymement et gratuitement.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ AU CŒUR DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS DU CIAS (AGGLOMÉRATION DE CARCASSONNE, 110 000 HABITANTS, AUDE)

Le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité compte cinq Centres Sociaux (CS) agréés par la CAF. Trois d'entre eux sont situés en zone urbaine, un en zone périurbaine et un en zone rurale. Leurs projets et leurs actions sont ancrés au sein de territoires définis. Équipements sociaux de proximité, ils proposent des services (Accueils de Loisirs Adolescents, Médiation Sociale et Familiale, Animation Collective Familiales, Point Information Jeunesse...), organisent des activités éducatives, festives et culturelles avec la préoccupation de créer du lien entre les personnes et de la cohésion sur le territoire.

A l'instar de tous les services du CIAS en faveur des enfants et des familles, le Projet Éducatif est le document de référence qui guide les objectifs et les activités des CS du CIAS Carcassonne Agglo Solidarité.

“Le projet éducatif du CIAS est le fruit d'une réflexion commune entre les membres du comité de pilotage, du comité technique, et des groupes de travail de la Cohésion Sociale et de l'Enfance Jeunesse Famille. Il définit le socle du travail des professionnels, selon plusieurs axes que sont la citoyenneté, le vivre ensemble, la laïcité, l'autonomie et l'épanouissement, le développement durable, les parentalités et le partenariat, ou encore l'ouverture au monde. Ces axes sont selon moi garants d'un service public de qualité”. Daniel Iche, vice-président du CIAS.

Chacun de ces centres sociaux, dans son axe “*Animation Collective Famille*”, a pour mission de renforcer les liens parentaux. Pour cela, il propose des actions collectives aux familles, encadrées par des conseillères en économie sociale et familiale. Trois des actions collectives ont pour objet direct le soutien à la parentalité : les groupes de parole, les groupes d'expression, et les animations collectives avec support.

Chaque semaine, une de ces trois actions est proposée aux familles, dans chaque centre social. L'idée est que des personnes qui rencontrent les mêmes difficultés dans leur rôle éducatif puissent échanger ensemble. Toutes les personnes en charge des enfants sont conviées : parents, grand-parents, frères et sœurs majeurs. Aucune inscription n'est demandée à l'avance pour les groupes de parole. Les tranches d'âge des enfants dont il est question ou bien présents sont différentes, en fonction des thématiques à l'ordre du jour. Les créneaux horaires proposés sont quant à eux variables selon les territoires, afin de s'adapter aux besoins des habitants, et en fonction du planning de chaque centre.

Les groupes de parole

Les thématiques abordées sont ouvertes ou bien définies à l'avance, cela dépend des semaines. Selon la thématique étudiée, un intervenant extérieur peut-être convié (par exemple un diététicien sur des questions

de nutrition). Un support d'animation est prévu à l'avance.

Les groupes d'expression

Aucune thématique n'est donnée à l'avance : ce temps de libre échange permet l'expression et chacun peut partager son expérience et son vécu. Le “*Café des parents*” fait par exemple partie de ces groupes.

Les animations collectives

Des thématiques générales sont abordées, le plus souvent en présence d'intervenants. Ou bien, ce sont des animations parents-enfants qui sont proposées : par exemple : “*Comment passer un temps ludique avec son enfant ?*”, avec comme support le thème du Carnaval. Un support d'animation est prévu à l'avance.

Les enfants sont présents lors des animations parents-enfants.

Chaque séance est issue d'un travail pluridisciplinaire entre la CESF de référence, les autres professionnels du centre social et des autres services du CIAS (par exemple l'accueil de loisirs), et la direction. Chacun faisant remonter les problématiques et besoins constatés dans sa pratique professionnelle.

“L'idée est que ce qui est proposé par les CESF dans ces actions soit en adéquation, en complémentarité avec les autres services du CIAS”.

Alexandra Jean, Directrice adjointe pôle Cohésion et développement Social

La fréquentation de ces actions est variable d'un centre social à l'autre, en fonction des thématiques abordées, selon le créneau horaire...

Un accompagnement plus individualisé est proposé aux familles lorsqu'une difficulté particulière est remarquée par les professionnels, dans le but de faire le relais avec les travailleurs sociaux extérieurs à la structure (par exemple ceux du centre médico-social). Il peut également être proposé en particulier lors de la préparation au départ en vacances (travail sur le budget des vacances, la prévention du soleil...).

En parallèle, le CIAS gère 13 établissements d'accueil du jeune enfant. Dans deux d'entre eux, dont la crèche à horaires atypiques, sont proposés des “*Café parents*” mensuels animés par les équipes respectives des crèches. Le CIAS a également développé un partenariat avec deux lieux d'accueils enfants-parents associatifs.

“Dans chacun des services et établissements du CIAS en faveur des enfants, de la petite enfance à l'adolescence, et des familles, nous renforçons la place des parents comme partenaires, selon le principe de la coéducation. L'éducation est en effet une responsabilité partagée entre les parents et les autres acteurs agissant au plus près de l'enfant. La prise en compte de la pluralité des familles en respectant la singularité, la diversité des besoins, de contextes de vie et de cultures de chacun, est aussi pour nous très importante”. Maryline Cazaneuve Directrice du pôle enfance jeunesse famille.

Ateliers individuels de guidance parentalité

(Elbeuf-sur-Seine, Seine-Maritime, 17 600 habitants)



L'idée est de soutenir le parent dans ses fonctions parentales pour qu'il dispose des outils nécessaires. Lorsqu'un parent dit "je n'y arrive pas" ou "j'en ai marre". Il faut l'entendre. L'éducatrice va inviter à dire le ressenti, elle va, sans juger, permettre au parent de dépasser ce qu'il ressent comme une difficulté : susciter le langage de l'enfant, la motricité, donner des limites, etc. C'est un endroit où le parent va acquérir des compétences.

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ACTION

L'action est destinée aux parents et aux enfants qui fréquentent un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) ou Lieu d'Accueil Enfant Parent (LEAP) du CCAS.

Tranche d'âge : parents et leur enfant âgé de 0 à 4 ans

Format : ateliers en individuel.

Fréquence : chaque parcours est différent, il s'appuie sur la demande de la famille et se co-construit en collaboration avec l'éducatrice en fonction des besoins et de la volonté des parents. Au départ c'est hebdomadaire.

Quand : variable (prise de rendez-vous).

Lieu : les ateliers se déroulent dans les locaux dans les locaux de l'établissement (crèche, garderie, multi accueil). 3 établissements sont concernés : 2 multi accueils (45 places pour l'un, 20 places pour l'autre) et une halte-garderie de 20 places. Au sein des établissements, le lieu de la guidance peut varier en fonction de l'heure prévue pour l'atelier (présence des enfants). L'atelier doit avoir lieu à l'écart des usagers, dans une des pièces de vie des enfants (atelier, salle de motricité, salle de vie...) permettant le jeu et la circulation de l'enfant.

Date de début de l'action

Phase expérimentation : septembre 2014.

Développement : début 2016 (modélisation - essaimage au sein du service petite enfance).

La structure pilote

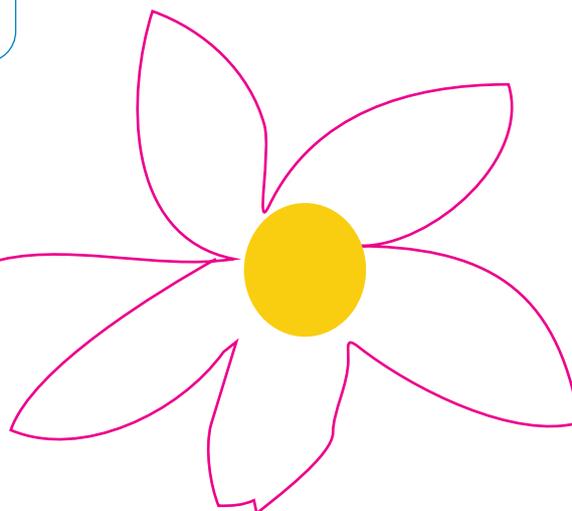
Nombre d'agents au CCAS : 100 agents.

Nombres d'agents dans le service impliqué dans l'action : 40 agents au sein du service petite enfance et 7 agents impliqués directement dans l'action.

Nom et coordonnées du référent

Mélanie Descamps

Coordinatrice du service petite enfance du CCAS
coordination.petiteenfance@ccas-elbeuf.fr
02 35 81 06 97



PRINCIPAUX OBJECTIFS

Les ateliers de guidance individuels sont un des outils du projet d'accompagnement à la parentalité du CCAS. Ils s'inscrivent en complémentarité des ateliers parent-enfants collectifs, des temps partagés au sein de l'établissement, des temps conviviaux, et des rendez-vous individuels.

Leur finalité : accompagner la relation parent-enfant lors des premières années de la vie de l'enfant, jalonnées par des étapes pouvant être sources de difficultés, de fatigue, de doutes pour le parent (cheminement vers l'acquisition de la propreté, phase d'opposition, difficultés de sommeil, ou autour de l'alimentation, séparation...), et développer les compétences parentales.

Objectifs qualitatifs

Apporter un soutien, un accompagnement, un "coup de pouce" à tout parent qui le souhaite :

- Apporter des repères sur le développement du petit enfant, ses besoins.
- Partager avec le(s) parent(s) des observations de l'enfant et décoder ensemble les besoins de celui-ci.

Créer un espace complémentaire aux rendez-vous collectifs (ateliers parent-enfant) :

- Répondre individuellement, lors d'un temps privilégié, aux demandes d'échanges et/ou de conseils formulées par les parents lors des accueils et départs.
- Proposer des rendez-vous définis avec les parents et pour les parents en fonction de leurs contraintes (horaires en soirée...).
- Construire des parcours en appui sur la demande et le besoin du parent : nombre de rendez-vous, fréquence, durée, sont définis avec le parent (co-construction).

Accompagner la construction de réponses par le parent lui-même, valoriser ses compétences, ses ressources, ses savoirs :

- Soutenir l'observation de l'enfant par le(s) parent(s)
- S'appuyer sur la parole du parent.
- S'appuyer sur les situations dans l'espace proposé autour du jeu, de la motricité, du langage.

"L'accompagnement des familles qui fréquentent les établissements de la petite enfance du CCAS via des actions comme la Guidance parentalité, permet de répondre aux besoins psychosociaux. C'est pourquoi c'est inscrit dans notre projet social". Mélanie Descamps, coordinatrice Petite Enfance du CCAS.

CONTEXTE

Au départ, la guidance parentale individuelle était proposée uniquement à des familles dont les enfants étaient accueillis dans le cadre du dispositif nommé L'accueil social. Ce dernier émane d'une convention avec la CAF et le Département. Les places sont dédiées aux parents fragilisés et dont la situation pourrait se dégrader.

Par ailleurs, les professionnelles du service petite enfance constataient un besoin d'aller au-delà des échanges existants lors des accueils et départs des enfants avec certains parents. La mise en place d'un temps dédié avec des professionnels leur paraissait alors plus intéressante, au vu des résultats très positifs de la guidance parentale : la parole des parents semblait libérée (notamment grâce aux temps en individuel avec le professionnel), les retours des familles étaient très positifs, beaucoup de parents en souffrance ou bien préoccupés par leur enfant semblaient trouver des ressources grâce au soutien apporté, etc.

Ainsi ce temps a été étendu et proposé à toutes les familles dont les enfants sont inscrits en EAJE ou LAEP. Ils sont libres de s'en saisir ou non.

DESCRIPTION

La première rencontre :

Chaque parent qui en fait la demande auprès de l'éducatrice se voit proposer un premier rendez-vous à l'issue duquel la famille pourra réitérer sa demande ou non. L'éducatrice, elle, peut proposer ce rendez-vous à une famille dont les observations de l'équipe conduisent à penser qu'un échange en individuel pourrait contribuer à résoudre une situation difficile et ponctuelle ou bien celles pour lesquelles des difficultés dans la relation parent-enfant ont été observées. Par exemple un parent démuni et qui dit sa difficulté à gérer les colères de son enfant ou encore un parent qui montre au moment des accueils et départs un souhait d'échanger plus longuement avec une personne de l'équipe au sujet de l'enfant.

Philosophie des ateliers

Toute problématique, difficulté et questionnement du/des parents sont abordés dans le non jugement (pédagogie, éducation, culture...) de la part de la professionnelle. L'éducatrice ne doit pas se positionner en tant que professionnelle qui détient un savoir que les familles doivent reproduire. Elle est là pour soutenir, rassurer, apporter des éléments de réflexion, des éléments de compréhension du développement de l'enfant, accompagner le parent dans sa réflexion, la construction de ses réponses personnelles.

Déroulé des rencontres guidance

L'éducatrice de jeunes enfants mène l'atelier.

Le rendez-vous en atelier est proposé à l'heure de l'arrivée ou du départ de l'enfant, pour ne pas apporter de confusion et créer une séparation dans la journée, que l'enfant ne pourrait comprendre.

L'animatrice accompagne la famille dans la pièce prévue pour l'atelier et lui offre un rafraîchissement. Elle propose une activité pour l'enfant (manipulation de semoule, jeux symboliques...) et installe les parents à proximité.

Lors de la première séance, l'éducatrice accueille le parent et l'enfant. Elle rappelle le contexte qui a amené à se rencontrer à ce moment et dans ce lieu. Elle ouvre la discussion sur ce qui se passe à la maison, à la crèche, invite les parents à raconter, puis soutient leurs observations. Elle peut également s'appuyer sur les attitudes de l'enfant au cours de la discussion.

Lors des rendez-vous suivants, elle résume les échanges de la précédente rencontre. Elle demande aux parents s'ils ont des questions, des commentaires et où ils en sont dans leurs réflexions. Avec toutes ces informations elle élabore la rencontre du jour.

Durée

Entre 30mn et 1h, en fonction de l'enfant et de sa famille (questions des parents, fatigue de l'enfant, ...).

Fréquence

Hebdomadaire, dans un premiers temps (établissement d'un lien de confiance). Puis, en fonction des besoins, une fois tous les 15 jours ou une fois par mois.

En parallèle, les parents peuvent bénéficier d'accompagnements collectifs proposés par le service petite enfance (ateliers parents/enfants, tout au long de l'année, par exemple).

Ces ateliers de guidance individuelle viennent en complément des entretiens individuels, proposés par la directrice, par le parent ou l'éducatrice. Dans ce cas, la rencontre est plus formalisée (parents et enfants accueillis dans un bureau, pas de jeu de prévu...), tandis que la guidance parentalité correspond plutôt à du "faire ensemble" : soutien à la relation à partir d'actions-support (des jeux), aide du parent à décoder le comportement de l'enfant, etc.

Les outils de communication sur l'action

- la "Gazette Trimestrielle" (revue du service Petite enfance, réalisée par les personnels des équipes du service petite enfance) ;
- les modalités de cette action sont inscrites dans les projets d'établissements ;
- relai oral d'information par les éducatrices de jeunes enfants.

Les outils pour évaluer

Les bilans individuels sont faits par les éducateurs qui conduisent ces ateliers :

- au niveau quantitatif : évolution des prises de rendez-vous et présence, nombre de séances, ...
- au niveau qualitatif : évaluation de la progression de la relation parent-enfant : "est-ce que le parent se sent mieux ? Valorisé ? Gère-t-il mieux les situations à la maison ?" (parole des parents, observations de l'éducateur pendant les ateliers (par exemple : est-ce que le parent gère mieux les colères de l'enfant), etc.

BILAN

La fréquentation

Au total, sur l'ensemble des établissements, 38 ateliers de guidance parentalité se sont déroulés en 2015. Tous types de parents sont bénéficiaires de ce dispositif, parent seul, en couple, avec ou sans handicap...

L'accompagnement des parents via cette action peut faire l'objet d'une ou plusieurs séances en fonction des besoins des parents. Certains ont seulement besoin d'être rassurés alors que d'autres familles ont été suivies toutes les semaines pendant plusieurs mois par exemple. Les professionnels constatent que les parents sollicitent cet accompagnement surtout lorsque leur enfant n'est plus nourrisson (plus de 12 mois).

Suite à l'essaimage de ce dispositif à tous les lieux d'accueil d'Elbeuf

L'action est moins développée sur la halte-garderie. D'autres formes de soutien à la parentalité y sont développées notamment parce qu'elle dispose d'un espace d'accueil enfant-parents et que les parents passent beaucoup de temps au sein de l'établissement. En effet, contrairement aux multi-accueils, les parents dont les enfants sont à la Halte-garderie ne travaillent pas et sont davantage disponibles pour venir échanger au cours de la journée avec l'équipe.

Les projets LAEP et halte-garderie sont très liés : mêmes locaux, même équipe et la parentalité est un axe de travail transversal extrêmement fort. Au sein des multi-accueils, la diversité des types d'accueil, la rythmicité des journées, l'organisation des équipes rend plus difficile la disponibilité pour les parents sur des temps plus longs que les arrivées/départs quotidiens.

"Les parents dont l'enfant fréquente l'un des multi-accueils sont moins disponibles et fonctionnent plutôt sur la base de rdv pris à l'avance. De même, on voit bien l'apport de la rencontre individuelle où la parole est plus libre qu'en collectif, sur ce qui se vit dans la relation avec l'enfant".

VOS CONSEILS POUR METTRE EN PLACE CETTE ACTION DANS UN AUTRE CCAS/CIAS/UNE AUTRE COMMUNE

Cette action ne présente pas de difficulté majeure. Elle s'appuie sur les compétences d'observation des Educateurs de Jeunes Enfants (EJE), et leur capacité à accompagner des parents. Elle suppose une reconnaissance préalable de la spécificité de la formation de ces professionnelles, de leur place et en même temps des limites de leur intervention, puisqu'il ne s'agit pas de prise en charge thérapeutique.

Ce type d'accompagnement doit exister en appui sur un projet de service, porté par une équipe pluridisciplinaire, pour que l'EJE puisse aussi avoir des espaces ressources pour partager ce qui se vit dans les ateliers, ses observations, évaluer. Cela nécessite aussi un temps de travail dédié à cet accompagnement individuel, comme partie intégrante des missions des EAJE, en termes de parentalité et de prévention primaire.

Le point de vigilance serait de s'assurer que ces ateliers ne soient pas un espace où l'on dit aux parents quoi faire, mais bien un espace où l'on construit ensemble.

“Le but étant que le parent se sente capable de faire seul. Si le parent n'a plus besoin de nous, c'est gagné !”.

MOYENS

Moyens humains :

3 éducatrices de jeunes enfants peuvent proposer ces ateliers.

Moyens matériels :

utilisation des locaux de l'établissement d'accueil.

Coût : leur temps de travail.

LES PARTENAIRES DE L'ACTION

Pour les bénéficiaires de la guidance parentalité également bénéficiaires du dispositif “accueil social”, partenariat du CCAS avec la CAF et le département. Pour les autres familles, pas de partenariat.

Ils financent l'action :

Le conseil départemental 76 pour ce qui concerne les familles bénéficiaires de l'accueil social, sinon le CCAS.



Les ateliers parents-enfants "Graine d'éveil" et "Petites mains"

(Le Plessis-Trévisé, Val-de-Marne, 20 000 habitants)

Depuis 2009, la Maison de la Famille propose l'atelier "Graine d'éveil" pour les enfants jusqu'à 6 ans et l'atelier "Petites mains" pour ceux jusqu'à 11 ans. Ces activités, ouvertes à toutes les familles Plesséennes, ont lieu chacune une fois par mois, le mercredi après-midi. Une activité créative non imposée est proposée par l'animatrice à chaque séance. Les enfants peuvent jouer librement avec ou sans leurs parents mais toujours sous le regard de ces derniers. Les parents jouent, échantent avec les autres ou tout simplement observent leur(s) enfant(s).



FICHE D'IDENTITÉ DE L'ACTION

L'action est destinée aux parents et enfants

Tranche d'âge des enfants dont les parents sont accompagnés : de 3 à 11 ans.

Format : ateliers collectifs.

Fréquence : Chaque atelier a lieu une fois par mois. Les deux ateliers sont espacés de 2 semaines.

Quand : le mercredi après-midi, de 15h à 17h.

Lieu : endroit spécifique : la Maison de la Famille (bâtiment communal mais structure qui relève du CCAS).

Date de début de l'action
2009.

La structure pilote

Nombre d'agents à la commune (le service est rattaché à la commune) : 14,5 ETP.

Nombres d'agents dans le service impliqué dans l'action (ETP) : 0,1 ETP.

Nom et coordonnées du référent

Katia Sadoul, responsable de la Maison de la Famille
01.49.62.25.28
ksadoul@leplessistrevise.fr

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Créer un espace convivial, de proximité et surtout non stigmatisant, dans le but de permettre aux familles de faire part de difficultés voire de souffrances dans leur relation avec leur enfant ou dans leur fonction de parents.
- Permettre la constitution de réseaux de solidarité familiale en favorisant la rencontre de parents et d'enfants autour d'une activité commune.
- Favoriser les échanges entre parents et enfants en partageant une activité et ainsi permettre au parent de voir évoluer son enfant parmi d'autres.

CONTEXTE

La structure Maison de la famille, structure gérée par le CCAS ouverte à tous les quartiers de la ville, où se déroulent les ateliers "Graine d'éveil" et "Petites mains" existe depuis 2005. C'est une structure municipale développée en 2 parties : la crèche municipale et la maison de la famille qui dépend du CCAS. Elle est située à côté de la cité de la joie, qui est une citée Emmaüs. Le choix du lieu n'est pas anodin. Ce quartier a été choisi à l'origine pour créer du lien avec le reste de la Ville tout en faisant attention à ne pas stigmatiser un quartier et ses habitants en particulier. La maison de la famille a

été créée au départ pour proposer diverses activités à vocation sociale (alphabétisation, cuisine, etc.) et des ateliers qui permettent de favoriser le lien entre les parents et les enfants autour d'une activité ludique, destinés à toute la population. Depuis le début, Emmaüs Synergie La Parentèle est partenaire des actions parents-enfants. L'éducatrice spécialisée de cette association peut venir en complément du travail de l'animatrice, pour des familles en particulier. Les ateliers "Graine d'éveil" et "Petites mains" sont proposés depuis 2009.

DESCRIPTION

Travail de l'animatrice en amont

Trouver une idée bricolage, fabrication du modèle, pré-découpage, etc.

Inscriptions des parents

Les parents ont connaissance des ateliers (date, thématique...) via des affiches dans les écoles. Les inscriptions sont prises dans l'ordre dans lequel elles arrivent sachant que les nouvelles personnes sont prioritaires. Elles se font à l'atelier et pas annuellement, environ 15 jours à l'avance par téléphone.

Si un atelier est complet, il est possible de reporter l'inscription à la séance suivante.

Déroulement des ateliers

Atelier "Graine d'éveil" : 2h d'atelier.

L'animatrice prépare en amont un petit bricolage. Par exemple le thème de février 2017 est celui des oiseaux. Elle prépare alors une petite cage avec les oiseaux, tout est prédécoupé. Les enfants avec les mamans assemblent les différents éléments.

Il y a toujours un loisir bricolage proposé (environ 20min) mais pas obligatoire au début.

Ensuite les enfants, en autonomie avec les parents, peuvent faire l'activité d'éveil qu'ils préfèrent (pâte à modeler, ...). À chaque fois l'enfant peut repartir avec ce qu'il a construit.

A partir de 16h15 tout le monde prend le goûter ensemble, à l'intérieur ou au jardin. L'atelier se termine à 17h.

Atelier "petites mains" : le temps consacré à l'atelier loisir créatif est plus long (peinture, collage, découpage). Il dure entre 1h et 1h30. Ensuite, souvent un petit tour, ou des petits jeux dans le jardin sont proposés avant de terminer par le goûter.

Le rôle de l'animatrice :

Le jour de l'activité l'animatrice est disponible pour parler avec les parents, orienter s'il y a un souci. Le but est que le parent fasse l'activité avec son enfant.

"On travaille sur le lien parent-enfant. Ça marche très bien. Généralement les parents, souvent des mamans, s'inscrivent en septembre et on les suit globalement sur une année scolaire. C'est rare que les parents arrêtent dans l'année". (L'animatrice)

Le lien avec l'éducatrice spécialisée d'Emmaüs :

Il se fait quand des problématiques sont constatées dans le lien parent-enfant ou dans le comportement de l'un ou l'autre.

"J'interpelle l'éducatrice qui va venir au moment de l'atelier pour parler un moment d'un problème ponctuel. Quand la situation est plus compliquée, un rendez-vous est pris pour inciter le ou les parent(s) à participer à des sorties avec l'éducatrice pour qu'elle puisse faire un suivi derrière". (Katia Sadoul, responsable de la Maison de la Famille)

"Ces ateliers c'est "faire du social autrement". On a le secours financier, l'accueil social en mairie et ça ce sont des activités ludiques et éducatives. Tout est complémentaire". (Isabelle Tréhou, directrice du CCAS)

Les outils de communication

- Les habitants ont connaissance de ces actions via des affiches dans toutes les écoles, le journal municipal, les partenaires sociaux de la commune (associations et institutions), le bouche à oreille.
- L'éducatrice spécialisée d'Emmaüs Synergie peut proposer l'atelier aux familles qu'elle connaît, mais il n'y a pas de ciblage spécifique par les professeurs ou directeurs d'école.

Les outils pour évaluer l'action

Les réponses du questionnaire remis aux parents sont ensuite transmises aux élus du CCAS pour évaluation de l'action.

Un compte-rendu régulier de l'activité est également effectué auprès des élus (statistiques mensuelles et annuelles).

Les crédits alloués à ces actions sont renouvelés tous les ans en raison du succès de ces ateliers et de l'augmentation des participants.

BILAN

2013 : 56 enfants

2014 : 71 enfants

2015 : 117 enfants

2016 : 124 enfants

Depuis sa création, la fréquentation des ateliers est en constante augmentation. En moyenne une dizaine d'enfants les fréquentent (maximum 12 par séance) en plus du ou des parents présents.

"Nous accueillons des parents de tout le Plessis-Trevisse. Beaucoup de mamans et peu de papas viennent aux ateliers. Quelques grand-mères viennent aussi, notamment celles qui gardent leurs petits-enfants le mercredi". (Katia Sabdoul)

Des bénéfices palpables

11 personnes sur 12 questionnées anonymement conseilleraient ces ateliers à une de leurs connaissances.

Les moments privilégiés que constituent ces ateliers ont permis de créer des liens entre les familles qui ont pu se développer en dehors de la *Maison de la Famille*. En effet, plusieurs parents se retrouvent le week-end et organisent des sorties en commun.

D'après le questionnaire, à la question "*Quelles sont vos attentes pendant les ateliers parents enfants ?*", une personne a répondu "échanger avec les autres parents", quatre ont répondu "*passer du temps avec son enfant*" et sept ont choisi les deux réponses.

Progressivement, le comportement des mamans avec leur enfant évolue au sein de l'atelier. On constate l'utilisation progressive d'un langage plus approprié, mais également une valorisation et un vrai partage avec l'enfant. Les parents prennent confiance en eux et en leur capacité éducative. Ils peuvent également échanger sur leur difficulté à être parent.

Enfin toute l'équipe de la **Maison de la Famille** profite de ces ateliers pour identifier des problématiques et orienter les familles vers des dispositifs adaptés à leurs difficultés.

Paroles d'usagers :

Ce que les personnes diraient à leurs connaissances, pour les inciter à participer aux ateliers :

"Les activités proposées sont intéressantes, c'est agréable de passer du temps avec les enfants". "Moment de partage agréable qui donne des idées pour la maison". "La maison de la famille fait des choses bien pour les enfants et leurs mamans". "C'est super pour faire des activités avec ses enfants en toute convivialité". "C'est très intéressant pour les enfants et les adultes".

"Les ateliers sont très biens et les intervenantes sympathiques". "Le climat général est agréable, détendu. Il n'y a pas trop d'enfants, c'est bien ainsi". "Partager un moment avec l'enfant". "Bonne ambiance, le personnel est très à l'écoute et sympathique". "Bonnnes occasions pour passer du temps avec les enfants".

"D'année en année le budget de la maison de la famille - il y a d'autres activités en plus des ateliers parents-enfants - n'est pas remis en cause. C'est un choix politique de garder une proximité avec les habitants, avec une structure à vocation sociale mais ouverte à toute la population". (Carine Rebichon-Cohen, vice-Présidente du CCAS)

VOS CONSEILS POUR METTRE EN PLACE CETTE ACTION DANS UN AUTRE CCAS/CIAS/UNE AUTRE COMMUNE :

- Recruter un animateur et/ou d'un éducateur
- Nécessité d'un lieu adapté, spacieux, convivial et non stigmatisant
- C'est une activité ludique et peu coûteuse
- C'est un concept original pour favoriser le lien parents/enfants et qui permet de détecter d'éventuelles problématiques au sein du foyer.

"Le renouvellement des inscriptions à chaque séance permet d'ouvrir ces 2 ateliers à tous les parents, cela permet une souplesse pour eux aussi, C'est un temps qui permet de sortir de son domicile, c'est un lieu accueillant et qui bénéficie d'une grande salle d'activités". (Katia Sadoul, animatrice)

MOYENS

Moyens humains :

En moyenne 15 heures mensuelles sont consacrées aux ateliers parents-enfants.

Moyens matériels :

grande salle d'activités de la Maison de la Famille.

Coût :

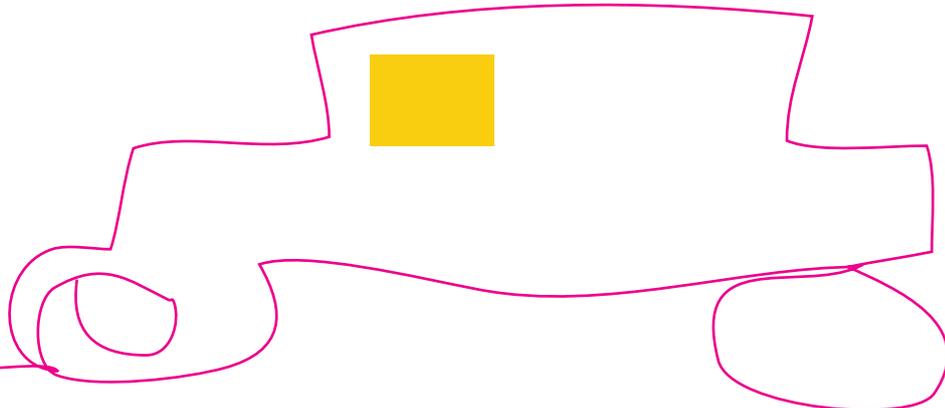
- Intervention vacataire loisirs créatifs : 15,28€/h.
- Goûter : 15€ en moyenne par atelier.
- Matériel : 20€ en moyenne par atelier.

LES PARTENAIRES DE L'ACTION

- Emmaüs Synergie : travail avec l'éducatrice spécialisée pour cibler des familles et leur proposer les ateliers ou bien pour qu'elle vienne en complément de l'animatrice lors des ateliers. Elle peut aussi effectuer un suivi de familles, selon les sollicitations de l'animatrice.
- La Protection Maternelle Infantile (PMI) et autres organismes sociaux : ciblage et information aux familles.

Ils financent l'action :

Actuellement, le CCAS finance les ateliers à 100%. Les fluides, le chauffage et les frais d'entretien du bâtiment sont assumés par la ville.



Programme de soutien aux familles et à la parentalité

(Limoges, Haute-Vienne, 135 000 habitants)

La ville de Limoges, à l'instar de vingt autres villes françaises, a participé à un programme nord-américain de Soutien Aux familles et à la Parentalité adapté en France par le médecin C. Roehrig, dont la marque déposée consiste en un couplage d'actions individuelles et collectives portant sur la communication parents-enfants, la valorisation de l'enfant et l'amélioration de l'estime de soi de chacun, dans le respect d'un protocole défini. Après un an d'expérimentation, ce programme perdure aujourd'hui.



FICHE D'IDENTITÉ DE L'ACTION

L'action est destinée aux parents et enfants

Tranche d'âge des enfants : de 6 à 11 ans.

Format : actions individuelles et collectives (une heure en deux groupes enfants et parents séparés puis, ensemble pour une deuxième heure de travail ensemble).

Fréquence : hebdomadaire, sur 14 semaines.

Quand : le mardi après l'école, pendant 2h.

Lieu : au Centre Social de la Bastide.

Date de début de l'action

septembre 2015.

La structure pilote

Nombres d'agents dans le service impliqué dans l'action (ETP) : 0,2 ETP + supervision par la responsable du service Santé et Vie Sociale

Nom et coordonnées du référent

Auréli Lecointre, Chef du service Santé et Vie Sociale, responsable Programme de soutien aux familles et parentalité
Aurelie_lecointre@ville-limoges.fr

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Renforcer la fonction parentale au sein des familles.
- Rappeler la fonction éducative des parents à l'égard des enfants.
- Valoriser les capacités des enfants.
- Consolider les liens dans la famille.

CONTEXTE

Dans le *Contrat Local de Santé de la ville* de Limoges, un des axes stratégiques concerne le développement des facteurs de protection pour promouvoir le bien-être chez les enfants et les parents.

Les constats suivants ont été effectués :

- une surreprésentation de familles monoparentales sur les quartiers prioritaires par rapport au reste de la ville (46 sur les quartiers prioritaires contre 36 sur Limoges) ;
- un indicateur synthétique de vulnérabilité des enfants qui met en exergue la fragilité des enfants : les mineurs des quartiers prioritaires sont plus susceptibles que les autres de présenter des difficultés socio-éducatives à un moment de leur parcours scolaire ;
- les parents sont en demande d'aide et de conseil au niveau de l'éducation de leurs enfants et au niveau

de leurs capacités parentales. Loin d'être démissionnaire, un certain nombre de parents sont dans l'attente de soutien.

DESCRIPTION

Phase d'expérimentation (de septembre 2015 à juin 2016)

38 personnes de 10 familles se sont engagées dans ce programme de 14 semaines permettant de reprendre en groupe les fondamentaux d'une vie de famille posée.

Les séances hebdomadaires, d'environ deux heures, étaient programmées chaque mardi après l'école.

Organisation des séances

Une heure en deux groupes enfants et parents séparés puis, la deuxième heure, ensemble.
La prise de parole est libre.

"On n'a pas la baguette magique pour trouver des solutions à la place des parents, c'est pour ça aussi qu'on fait appel aux familles pour leur demander ce qu'elles en pensent quand l'une d'entre elles a un questionnaire" (Steve Dousteysier, animateur du programme, espace de vie sociale de l'association ALIS)

Les conditions de participation à ce programme (pour les familles) :

- habiter dans un territoire prioritaire. En effet ce programme s'inscrit dans le Contrat Local de Santé qui n'intervient à ce jour que sur les quartiers prioritaires de la ville ;
- les parents doivent comprendre et maîtriser le français ;
- les enfants doivent avoir entre 6 et 11 ans (soit en âge d'être en école primaire, comme le veut le protocole du programme)

Sur chaque atelier des thématiques sont prédéfinies, par exemple :

- communication ;
- valorisation de l'enfant ;
- estime de soi.

“On échange, on discute avec les parents et on propose des outils, des choses concrètes. Il faut se les approprier et les adapter en fonction des situations familiales” (Ludivine Mandon, animatrice du programme, agent du CCAS de Limoges)

L'évaluation de l'évolution du climat familial tout au long du programme s'effectue avant, pendant et après l'accompagnement des familles.

L'action sera labellisée et reconnue par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), si après trois ans les résultats auprès des familles sont probants. L'idée ensuite est de diffuser le programme de manière large, au niveau de la ville de Limoges par le service santé et vie sociale, auprès de partenaires associatifs ou institutionnels, et au niveau de l'ancienne région Limousin par l'Institut régional de prévention et d'éducation pour la santé (Ireps) du Limousin.

La ville de Limoges a signé une clause d'engagement pour pouvoir reproduire ce programme. Ainsi doivent être respectés :

- la régularité des sessions ;
- la formation spécifique des animateurs.

L'Ireps de la Région avec qui la ville de Limoges a conventionné est garant auprès du docteur C.Roehrig du respect du protocole de ce programme.

Prolongation de l'action

Le programme est en phase de développement et d'extension sur la ville et est relancé depuis février 2017.

Évaluation

- nombre de programmes réalisés ;
- nombre de familles et enfants concernés ;
- assiduité des familles aux séances.

BILAN

“Les parents se sentent apaisés par rapport à la gestion de leurs propres émotions”. (Ludivine Mandon, animatrice du programme, agent du CCAS)

Après un an d'expérimentation, les résultats sur les

parents et les enfants des 10 familles concernées sont très positifs : les enfants apparaissent en effet moins en difficulté dans leurs apprentissages et les adultes plus sereins dans leur manière de communiquer avec eux. Au contact d'autres parents, leur inclusion sociale s'est améliorée et ils ont pu échanger sur leurs expériences, retrouvant une meilleure estime d'eux-mêmes.

Les premiers résultats ont été mesurés au bout de trois semaines et globalement l'indice de réussite est de 84%. La ville de Limoges doit maintenant examiner la faisabilité de prolonger cette action dans le temps.

Paroles de parents

“Pendant longtemps, quand mon enfant revenait de l'école je devais lui dire d'enlever son manteau, etc. c'est moi qui devais tout lui faire, mais depuis un certain temps que l'on vient, j'ai constaté que je n'ai plus à lui dire, il le fait tout seul” (une maman).

“J'étais déjà dans l'éducation positive, bienveillante et j'ai trouvé que ça m'a donné des clés et une bonne communication avec mes trois enfants” “J'avais l'habitude d'être dans l'excès « Nan ne fait pas comme ça » et maintenant j'ai un temps de recul, j'observe ce qui se passe et j'essaie de mettre en place les techniques que l'on nous a apprises. On ne peut pas changer toutes nos habitudes du jour au lendemain. Il faut regarder, observer, laisser germer ces petites graines, les petites clés qu'on nous donne et grâce à ça on voit qu'au quotidien, au bout d'une semaine, deux semaines, trois semaines, ça commence à évoluer, il y a moins de tensions, moins de colère, une communication qui est beaucoup plus agréable, on arrive à mieux s'entendre”.

“On nous a appris à parler avec l'enfant, donner des instructions, à les remercier quand ils ont fait un bon geste, à les écouter... je n'avais pas l'habitude de les remercier”

VOS CONSEILS POUR METTRE EN PLACE CETTE ACTION DANS UN AUTRE CCAS/CIAS/UNE AUTRE COMMUNE

“Cette action est née aux États-Unis et porte ses fruits partout où elle a été essaimée. Elle présente un réel intérêt et peut être dupliquée sur de nombreux territoires”. Aurélie Lecointre, responsable du programme à Limoges.

Les principales difficultés sont

- Trouver des associations porteuses du programme qui reste chronophage pour les animateurs et demande un fort investissement.
- D'ordre logistique : trouver des salles adaptées, transporter les bénéficiaires du programme si besoin, mettre en place une garderie pour les tout-petits.

MOYENS

Moyens humains :

- Service santé et vie sociale de la ville : 1 personne pour 176 heures.
- CCAS : 1 personne pour 182 heures.
- Direction de la jeunesse : 1 personne pour 46 heures.
- Direction de la prévention et de la sécurité : 1 personne pour 46 heures.
- Centre social de la Bastide : 4 personnes pour 427 heures.
- Centre social Alis : 2 personnes pour 357 heures.

Moyens matériels :

locaux des centres sociaux partenaires.

Coût :

25 914 € (hors coûts liés aux locaux, transport et goûter) pour l'année 2015/2016.

LES PARTENAIRES DE L'ACTION

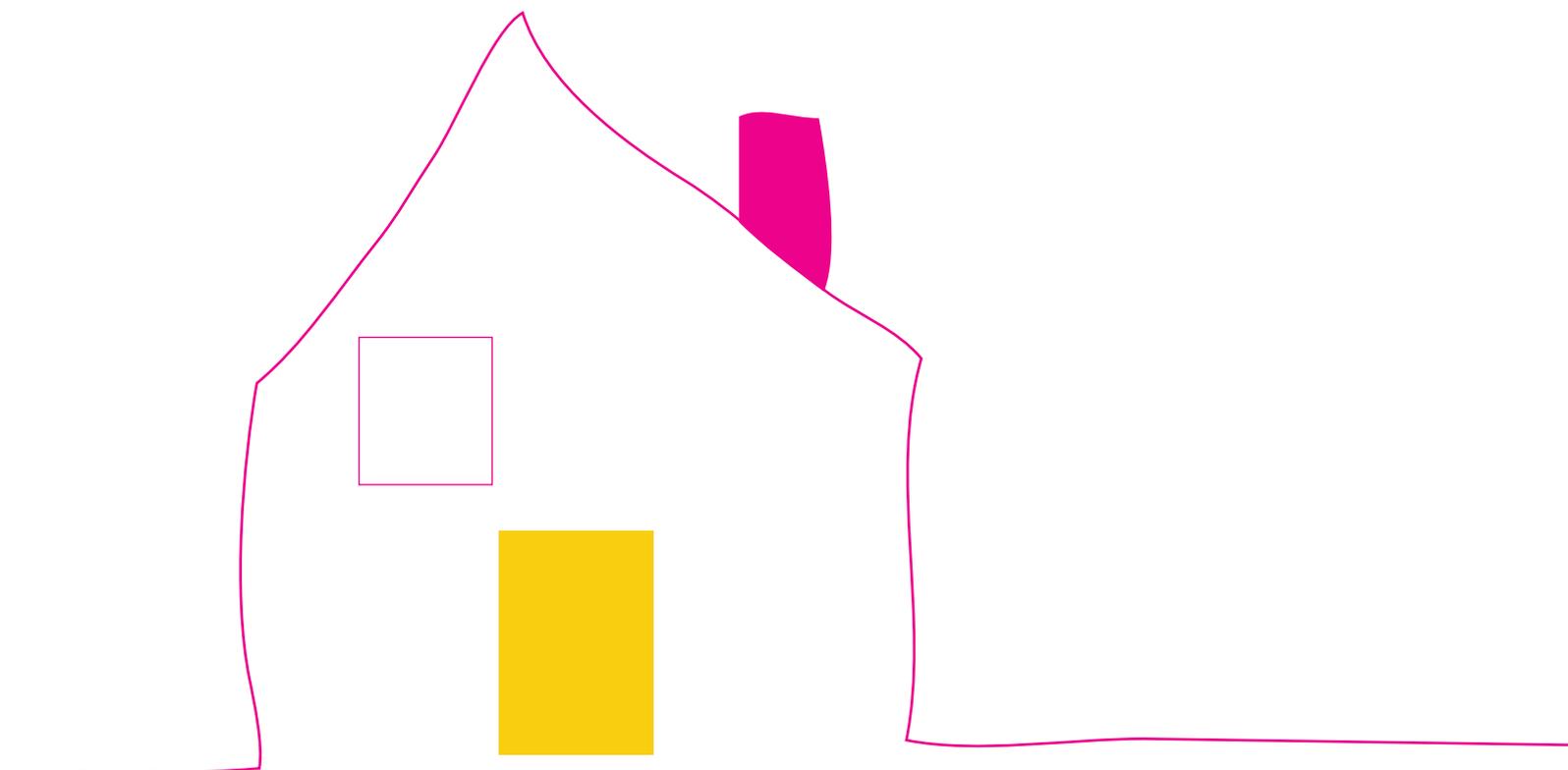
Animation des séances :

- CCAS de la ville de Limoges.
- Centre social de la Bastide.
- Centre social Alis.

Ils financent l'action :

Financée notamment par l'Inpes, les communes impliquées (CCAS ou ville), les Ireps, et soutenu par divers acteurs comme la CAF.

Vidéo disponible sur le programme de soutien aux familles et à la parentalité disponible sur : http://www.7alimoges.tv/Programme-de-soutien-aux-familles-et-a-la-parentalite_v3421.html



Les rencontres de novembre sur la parentalité

(Metz, Moselle, 120 000 habitants)

La ville de Metz (au départ le CCAS) organise chaque année un cycle de rencontres et de conférences gratuites ainsi que des animations à destination des parents et avec des professionnels de l'éducation, intitulé "Les rencontres de la parentalité, être parents, c'est pas si simple... !". Le thème retenu en 2016 a été celui de la transmission dans la famille : "Comment, par quel biais et quelles valeurs sont transmises à nos enfants ?" Voilà quelques unes des questions que se sont posés les intervenants (psychologues, chercheurs, professionnels de la petite enfance) pour proposer un éclairage aux éducateurs, parents ou professionnels.



FICHE D'IDENTITÉ DE L'ACTION

L'action est destinée aux parents

Tranche d'âge des enfants : tous âges.

Format et lieu : 2 conférences ouvertes aux familles messines, 5 rencontres thématiques en mairie de quartier, diverses animations dans les ludothèques/jardinothèque et dispositif passerelle de la ville, 1 forum-ado sur une journée et le reste de l'année (en amont) 10 temps de rencontres des parents pour préparer les rencontres de novembre.

Fréquence : Les temps de rencontre avec des parents pour préparer les rencontres de novembre : entre avril et juin. Tous les autres temps forts se font en novembre.

Quand : conférences : 1 créneau un mardi matin, 1 un vendredi soir ; rencontres sur la parentalité : de 9h à 11h le mardi ou jeudi ; animations en lieux publics : variable ; forum ado : sur une journée entière, un samedi.

Lieu : dans divers espaces publics à travers la ville (salle de conférence, mairie de quartier, ludothèque...).

Date de début de l'action

2016 (autres actions d'accompagnement à la parentalité depuis 2002).

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Susciter des liens de solidarité entre pairs en réunissant les parents, afin de provoquer le dialogue et rompre l'isolement.
- Valoriser la fonction parentale par le biais de la réalisation d'un support répondant à la thématique ciblée.
- Co-construire le programme des rencontres "Être Parents c'est pas si simple" pour améliorer la réponse aux questionnements des parents.
- Accompagner la fonction parentale par des apports théoriques et des échanges à l'occasion de rencontres tous publics.

La structure pilote

Nombre d'agents à la commune (le service est rattaché à la commune) : ville de Metz : 2 000 agents.

Pôle petite Enfance : 330 agents.

Nombres d'agents dans le service impliqué dans l'action (ETP= équivalent temps plein) Action parentalité : 1 ETP

Nom et coordonnées du référent

Sylvie Merand, chargée de mission parentalité, pôle solidarité et famille - petite enfance, ville de Metz, smerand@mairie-metz.fr

CONTEXTE

Metz, est une ville au fort brassage social et culturel, frontalière du Luxembourg, de la Belgique, et de l'Allemagne, assez hétérogène aux niveaux économique, culturel et social. Globalement, les messins qui travaillent dans ces pays ont un fort capital économique et culturel alors que de nombreuses populations sont plus en situation de fragilité. La ville comporte aussi cinq quartiers prioritaires.

La création des services enfance, petite-enfance et accompagnement à la parentalité avec les acteurs locaux

Dans un contexte socio-culturel changeant, et avec la diversité des formes des familles quelles que soient les origines sociales (recomposées, divorcées, homoparen-

tales, monoparentales, ne maîtrisant pas bien la langue française...), et afin d'accompagner toutes ces familles dans leurs questionnements, le CCAS de Metz, les assistants sociaux du Département, une association qui gérait à l'époque un lieu accueil parents-enfants, et l'UDAF ont répondu à un appel à projet financé par l'État pour mettre en place un Relais d'Écoute et d'Accueil Parents (REAP), en 2002.

La volonté de ces acteurs, avec le soutien des membres du conseil d'administration du CCAS, est depuis l'ouverture du REAP, d'agir sur la façon dont les parents envisagent, vivent et perçoivent leur parentalité, en influant sur la perception qu'ils ont de leurs propres compétences, sur leur confiance et leur satisfaction quant à leur rôle de parent.

Suite à la mise en place du REAP, une ludothèque et une halte-garderie ont été créées, notamment pour favoriser la rencontre des parents et la socialisation des enfants (particulièrement pour ceux qui n'ont jamais été scolarisés en maternelle). Le projet est chapeauté par un projet d'accompagnement à la parentalité.

Les rencontres de la parentalité de novembre, sont quant à elles nées suite à :

- la mise en place d'un comité de pilotage animé par la coordinatrice du CCAS (Mme Merand), avec les partenaires publics, parapublics et associatifs en lien avec la famille dans le but de relever la fonction parentale et d'essayer ensemble d'y répondre (car jusque-là chaque organisme tentait d'y répondre individuellement).
- L'élaboration d'un cahier des charges commun.
- La co-construction d'un projet original visible et destiné à toute la population par diverses actions couplant diverses pratiques professionnelles.

"On a fait en sorte que les familles puissent connaître les différentes instances et dispositifs qui pouvaient permettre de répondre à leurs questions". (Sylvie Merand, à l'époque coordinatrice au CCAS sur la parentalité)

À travers les différentes actions d'accompagnement à la parentalité mises en place depuis 14 années, les parents ont l'occasion de se réunir et d'exprimer leur ressenti dans le cadre de l'exercice de leur fonction parentale. Ils se posent des questions et souhaitent comprendre pourquoi et comment les mécanismes pédagogiques répondent au mieux aux besoins de leurs enfants.

La thématique des Rencontres de 2016 :

Au fil des rencontres et des ateliers au cours de l'année, les échanges avec les parents permettent d'élaborer les contenus des suivantes, comme ceux des thématiques abordées lors de prochaines éditions des rencontres de novembre.

Ainsi, le thème de l'année 2016 : *"la transmission : une*

histoire de famille", s'est imposé lors des rencontres organisées tout au long de l'année 2015 avec les parents. Cette interrogation revenait en filigrane de nombreuses rencontres et de groupes réunis les années précédentes. Il est ressorti une difficulté certaine pour les parents de transmettre leurs valeurs familiales et culturelles. Ils relèvent qu'il est de plus en plus compliqué de se poser auprès de ses enfants, et de transmettre le *"pourquoi"* et le *"comment"* de la vie familiale, ou de la société.

"Dans une période de crise financière, les avenir de chacun sont incertains, et il reste aux parents le devoir de transmettre les valeurs qui mènent au mieux vivre ensemble, dans la famille, à l'école, à l'occasion des activités de loisirs et de tout ce qui entoure le quotidien des enfants".

(Sylvie Merand, à l'époque coordinatrice au CCAS sur la parentalité)

DESCRIPTION

Les rencontres de novembre se construisent en deux temps.

En lien avec les partenaires institutionnels et associatifs de la ville de Metz travaillant sur l'accompagnement à la parentalité, les questions de parents sont recensées et font l'objet d'un travail impliquant les familles.

Entre avril et juin 2016 : 10 temps de rencontres de parents, sous forme d'ateliers d'écriture.

Public bénéficiaire : considérant que les parents viennent majoritairement accompagnés par des travailleurs sociaux, les participants à l'action sont souvent issus des quartiers prioritaires messins (Metz Nord, Borny, Bellecroix, Sablon), mais des parents d'autres quartiers venant de manière individuelle sont présents, et comme la communication de l'action des rencontres se fait aussi par le biais du journal local, des familles des communes voisines (Woippy- Montigny les Metz par exemple) sont également présentes.

Les partenaires associés dans l'animation des ateliers d'écriture : l'UDAF Metz centre et Metz nord, le centre social Amis et Lacour, l'Équipe st Vincent, le PEP 57 Borny et le Lieu d'Accueil Parents-Enfants maison d'Anjou. De nombreux autres partenaires associatifs et publics ont participé à l'information des familles, à leur orientation, etc.

En 2016, ce travail auprès des familles s'est matérialisé par l'édition d'un livret, sur le thème des valeurs et de la famille. Les parents sont acteurs de la démarche puisque toutes les personnes travaillant sur la réalisation de cet outil de réflexion sont amenées à participer aux rencontres de novembre et à relayer l'information auprès d'autres familles.

“L’ambition des Rencontres de novembre est de proposer des éclairages divers, variés, et des outils différents”.

Les conférences de la parentalité

Pour qui ? Elles s’adressent à tous les parents, à toute la population. Pas d’inscription à l’avance

Exemples de conférences

- “*Comment transmettre le goût de l’effort à nos enfants ?*” animée par Antonietta Speconia, maître de conférence, psychologue sociale
- “*Entre valeurs professionnelles et valeurs familiales : mieux se comprendre*”, animée par l’association *La puce à l’Oreille* : J-C Weisdorff (psychanalyste) et Maxime Ganayz (pédopsychiatre).
- “*Comment transmettre le meilleur à nos enfants*”, animée par l’association *La puce à l’Oreille*.
- “*Apprivoiser les écrans et grandir : 3, 6, 9, 12 ans*”, animée par Serge Tisseron, psychiatre et psychanalyste, docteur en psychologie.

“Les parents aiment bien rencontrer des professionnels vers lesquels ils n’iraient pas d’emblée, par exemple vers un psychologue ou un juriste. Ce format les rend plus abordable par l’effet de groupe, les parents posent plus facilement leurs questions, dans un contexte anonyme”.

Autre exemple de question traitée lors des conférences : “*la prévention des conduites à risque*”. Dans ce cas les intervenants choisis seront un éducateur spécialisé et un psychologue. Les conférences, réunissant un large public et organisées dans des lieux emblématiques, permettent d’ouvrir et de clôturer les Rencontres de novembre.

Les rencontres de la parentalité

Pour qui ? Ce format s’adresse à un public de parents plus restreint : bien qu’ouvert à des parents, ce sont des échanges plus de proximité qui sont proposés (et non de type salle de conférence). Chaque parent/professionnel se présente en début de séance, c’est plus intimiste. Entre 15 et 20 personnes en moyenne sont accueillies (avec un maximum de 60). Inscription à l’avance.

- “*À quoi sert l’école maternelle ?*”, animée par Myriam Sagrafena, conseillère municipale déléguée à la petite enfance.
- “*Dans le monde des “psys”, comment s’y retrouver ?*”, animée par Murielle Brulé, psychologue clinicienne.
- “*La réussite de nos enfants, quelles valeurs transmettre ?*”, animée par Noëlle Remeringer, travailleur social et animatrice d’atelier d’écriture.

“Les relations dans la famille, fruits d’une histoire entre générations ?”, animée par Elisabeth George et Martine Michel, thérapeutes familiales.

Les animations (temps ludiques)

Pour qui ? Pour les parents et enfants (petite enfance). C’est un temps ludique d’échanges questions-réponses avec un support pédagogique (par exemple : un jeu créé par des parents dans des ateliers).

- “*Jouer, lire et faire c’est transmettre... pour et avec son enfant*”, M-N Marotta-Hédin, formatrice en communication et gestion de relationnel.

Les interventions (exposés théoriques suivis d’échanges avec les parents)

Pour qui ? Pour tous les parents. Un sujet bien précis, annoncé à l’avance, est abordé devant 15 à 20 personnes. Un dispositif est présenté pendant la séance, rythmée par les questions des parents (par exemple : le langage signé). Inscription à l’avance.

- “*La loi transmet des valeurs à nos enfants (repères et limites)*”, intervention d’Agnès Lehair, juriste et CESF au CDIF.
- “*La communication avec son bébé* », intervention de Sandrine Pasci, puéricultrice, directrice du multi-accueil Charlemagne à la ville de Metz.

“Je suis toujours présente aux rencontres et comme j’organise tout cela, je joue le rôle de médiatrice aussi : reformulation des questions de parents, ... Je me suis formée au fur-et-à-mesure (formation de formateur et formation sur l’analyse systémique) ce qui m’a permis d’acquérir des outils supplémentaires pour travailler, la manière d’accueillir...” (la coordinatrice)

Le rôle de la chargée de mission parentalité

- Tout au long de l’année, elle relève les questions de parents ; sollicite les partenaires et les mets en synergie en fonction de leur champ de compétence, etc.
- Elle coordonne, organise toutes les actions relatives aux “*Rencontres de novembre*” (choix des intervenants, écriture du planning des actions, lien avec les services de la ville pour la communication et la logistique, etc.).
- Pendant les “*Rencontres de novembre*”, elle est présente aux divers rendez-vous et peut être amenée à faire le médiateur.

“Je connais tout le paysage institutionnel et associatif sur la parentalité. En plus de mon travail au sein des équipes de la ville, je fais partie des groupes de réflexion dans les REAP à la CAF, je participe à l’équipe pluridisciplinaire du Programme de Réussite Éducative. Ma participation à ces divers groupes me permet de voir quelles questions sont d’actualité chez les parents et professionnels”. (Sylvie Merand, coordinatrice)

La communication auprès des habitants s'est faite :

- par le relais des professionnels partenaires et constituant le réseau social de Metz ;
- via des affiches et flyers (créés par le service communication de la ville) ;
- via le site de la ville de Metz et son Facebook.

"Les tracts ne fonctionnent pas trop, sauf pour ceux qui attendent chaque année le rendez-vous. Ce qui fonctionne c'est le bouche à oreille et le contact particulier avec les parents. Et peut-être qu'un jour on fera par SMS vu que beaucoup de choses se font par portable maintenant !".

Les critères d'évaluation sont :

- les parents se sont-ils exprimés lors des rencontres ?
- ont-ils eu l'occasion d'être renseigné sur leurs préoccupations parentales ?
- ont-ils pu poser les questions qui les préoccupent ?
- sont-ils de plus en plus présents pour préparer les rencontres et ont-ils participé activement à la préparation des rencontres ?
- les parents reviennent-ils chaque année aux rencontres, sont-ils assidus ?
- combien de parents sont-ils venus aux rencontres de manière spontanée par le biais de la communication générale (journal, magazine.. ; etc.) ?
- après les rencontres les parents vont-ils plus facilement vers des spécialistes de l'éducation, ont-ils pris contact avec, les enseignants de leurs enfants, un juriste, une assistante sociale, un psychologue ?
- les parents ont-ils changé d'avis sur les questions de parentalité ?
- les parents sont-ils rassurés par les institutions, les associations...etc. ?

Afin d'évaluer ces critères, des réunions d'évaluations sont prévues en janvier et février de l'année suivant l'action, et les partenaires institutionnels et associatifs sont invités à donner une évaluation qualitative et quantitative de l'action. Leurs relevés sont basés sur l'expression des familles et leurs impressions. Les partenaires sont également amenés à soumettre les interrogations en suspens des parents : c'est ainsi que les actions futures sont construites.

BILAN

Fréquentation

Autour de 500 familles par an. Une majorité de mères assiste aux rencontres.

Les conférences réunissent une centaine de personnes alors que les animations, rencontres et interventions réunissent entre 15 et 20 personnes en moyenne par séance.

"Je trouve qu'au bout de plusieurs années il y a de moins en moins de pleurs de parents. Tous ces dispositifs en faveur des parents et leur parentalité ont permis de désamorcer des situations très complexes".

En fonction des formats d'actions :

- les conférences : public plus "averti" ou accompagné par un professionnel qui "booste".

"Les parents riches sont plus exigeants, je pense que c'est le niveau culturel qui l'impose, il faut leur donner des intervenants très diplômés pour augmenter en légitimité !".

- Animation ludothèque : des parents de petits enfants (moins de 6 ans) et qui ont déjà l'habitude de se retrouver autour du jeu avec des enfants (public qui a envie d'aller jouer, qui en a l'habitude).

"C'est plus difficile de toucher des personnes habitants dans les quartiers politiques de la ville, les familles n'ont pas les mêmes priorités : habiller son enfant, manger, accès à la langue plus compliqué... eux, on les retrouve dans les rencontres car ils sont accompagnés par des professionnels qui les voient toute l'année".

"Nos actions sont comme un réceptacle où les parents peuvent échanger, c'est de la prévention. Les parents vont se sentir bien et sécurisés quand il y a un lieu et une personne pour répondre à ses questions".

Les typologies de public en fonction des heures des rencontres :

- le matin : ce sont essentiellement des personnes qui ne travaillent pas (quel que soit le contexte économique de la famille) ;
- idem, dans les quartiers fragilisés économiquement et socialement, globalement les familles ne sortent pas le soir, c'est moins dans leurs habitudes.

Dans l'organisation, chaque année il y a des réajustements (horaires...). Les choix des thèmes se font en fonction de ceux de société (par exemple aujourd'hui les écrans, la radicalisation...). D'autres choses sont immuables : par exemple la loi (sauf exception).

"Les parents sont de moins en moins en souffrance parce qu'ils connaissent les interlocuteurs grâce à nos actions. Par exemple, ils pouvaient avoir avant d'en rencontrer lors des ateliers, une appréhension des psychologues".

Les perspectives

En 2017, l'outil travaillé par les parents sera un questionnaire autour du thème "les familles aujourd'hui : qu'en est-il ?".

VOS CONSEILS POUR METTRE EN PLACE CETTE ACTION DANS UN AUTRE CCAS/CIAS/UNE AUTRE COMMUNE

"Des parents peuvent sortir fâchés, en pleurs car des choses les ont touchés... il ne faut pas laisser la situation comme cela. Des souffrances sont soulevées. Il faut pouvoir jouer le rôle de médiateur entre les parents et les intervenants".

Les freins

"S'il y a une vingtaine d'année la parentalité n'était pas à l'ordre du jour, aujourd'hui elle l'est tellement que tout le monde fait son action d'accompagnement à la parentalité. Les parents ne peuvent pas aller partout".

MOYENS

Moyens humains :

De la commune : une éducatrice spécialisée chargée de mission parentalités ; 3 éducatrices de jeunes enfants ; une auxiliaire de puériculture.

Moyens matériels :

utilisations de divers locaux publics (mairie, lycée, ludothèque...).

Coût :

2932 € pour l'année 2016/2017.

Les intervenants rémunérés à hauteur de leurs compétences et notoriété.

LES PARTENAIRES DE L'ACTION

Éducation Nationale, UDAF, Conseil Général (PMI – UTASI), Nid maternel et Foyer Mozart, Mission Locale, COGEGHAM, Les Centres Sociaux de Metz, Centre Culturel d'Anatolie, AIEM – la M.A.R.S., Association des laotiens de Moselle, Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny, Centre Amical de Metz, Les LAPE messins, Association La Passerelle, Pupilles de l'enseignement public (PEP 57), CMSEA, Association Marelle, École des Parents et des Éducateurs, CIFF CIDFF, Association Les petits bouts, Association "la puce à l'oreille", Le CERAD – le SESSAD, Le P.R. E.

Au sein de la ville : pôle éducatif, service jeunesse et animation.

LE FINANCEMENT DE L'ACTION

- Ville : (hors poste de Mme Merand) la moitié de l'opération avec le REAP (CAF financement état-) soit environ 10 000 euros de logistique (actions de novembre et celles rattachées, le long de l'année).
- La ville subventionne des associations en lien avec parentalité.

Du coup maintenant c'est diffus. Je pense que "trop d'informations tue l'information" : les parents ont plusieurs éclairages, je me demande si cela ne les embrouille pas".

Les leviers

"L'élue référente est associée à l'élaboration du programme. Elle appuie ce projet auprès du maire. Ce sont de vrais partenaires. Ils sont accessibles et dans le cœur de nos préoccupations".

"Un parent est intarissable. C'est un sujet affectif. Tout est dans la façon de faire".

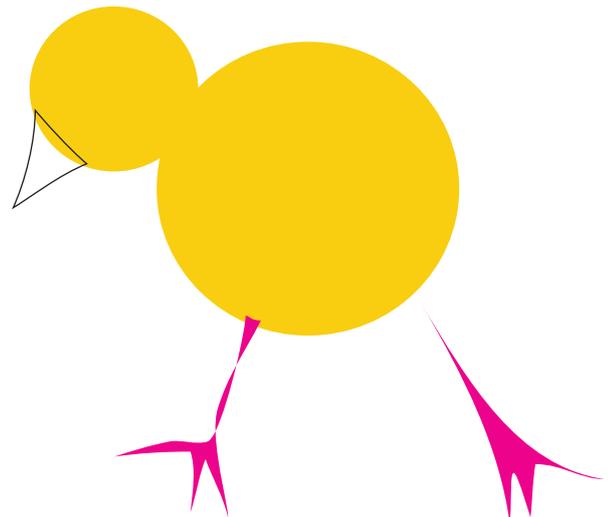
"Travailler sur la question parentale c'est faire de la prévention précoce, réinvestir le parent "démissionnaire" dans le système éducatif. Pendant des années, le nombre de « spécialistes » autour de la famille a explosé. Tout le monde savait faire sauf les parents. On remet les parents comme collaborateurs au cœur du sujet. On va éviter des tas de problèmes, par exemple, pendant des années les parents rentraient dans l'école uniquement quand leur(s) enfant(s) avai(en)t des problèmes, d'autant plus si le parent n'avait pas eu lui-même un bon rapport avec l'éducation nationale".

"Ces actions permettent de rassurer les parents, c'est normal que ce ne soit pas facile tous les jours d'être parent. Faire découvrir des dispositifs, outiller d'autres parents qui ne sont pas encore allés vers nous (ex : violence infra familiale : lien vers d'autres familles, droit à l'anonymat...) est notre rôle".

"L'accompagnement parental aide à relativiser des choses. Par exemple l'adolescence oui c'est une crise mais c'est une crise salvatrice, l'enfant est en train de grandir. Il faut mieux être vigilant qu'en rupture avec lui". (un parent)

"L'accompagnement permet au parent de voir qu'il n'est pas seul au monde face à ses questionnements. Ça les renforce. Un parent averti en vaut deux. La transmission c'est ça. Quand on n'a personne pour transmettre, comment on fait ?".

(Sylvie Mérand, chargée de mission parentalité)



Le café des parents itinérant de la Ricamarie

(Loire, 8 000 habitants)

Le café de parents itinérant existe depuis plus de douze ans à la Ricamarie. Malgré plusieurs évolutions quant aux lieux et horaires de déroulement ou encore aux modes de communication, son essence reste inchangée : un temps de discussion mensuel inconditionnel ouvert à tous les parents de la commune et animé par une conseillère conjugale et familiale, en présence du coordinateur du Contrat Éducatif Local (CEL) et d'un élu, dans différents espaces de la commune.



FICHE D'IDENTITÉ DE L'ACTION

L'action est destinée aux parents

Tranche d'âge des enfants : tous âges.

Format : groupes de parole, en collectif. Pas d'inscription à l'avance.

Fréquence : mensuelle.

Quand : le 2^{ème} lundi de chaque mois de 13h45 à 15h30 environ.

Lieu : itinérant.

Date de début de l'action

Second trimestre 2004.

La structure pilote

Nombre d'agents à la commune (le service est rattaché à la commune) : 120 agents.

Pôle petite Enfance : non précisé.

Nom et coordonnées du référent

Thomas Chazal, Coordonnateur CEJ/DRE - ville de la Ricamarie - Service Vie Locale
42 150 La Ricamarie
04 77 81 04 33

PRINCIPAUX OBJECTIFS

Pour les parents :

- les aider à trouver des "solutions" en dépassant "la discussion de comptoir" ;
- les rassurer : souvent les parents ont les mêmes difficultés ;
- apporter des éléments qui permettent de questionner nos fonctionnements de parents ;
- développer le lien social de certains d'entre eux.

Pour les parents et enfants : permettre d'apaiser les relations.

CONTEXTE

La Ricamarie en quelques chiffres :

- 35 % des habitants (664 personnes) bénéficient des minimas sociaux ;

- sur 1893 allocataires, 922 ont de bas revenus, soit 57 % des allocataires ricamandois ;
- le taux de familles nombreuses et monoparentales est plus élevé que la moyenne du département ;
- ¼ de la population a moins de 18 ans et le taux d'enfants de moins de 11 ans est plus élevé que la moyenne du département.

Origines du café des parents :

L'association des parents d'élèves (FCPE) du Collège Jules Vallès, implantée sur la commune de la Ricamarie, émet en 2004 l'idée de faire un "Café des parents" au collège lors d'une Commission parentalité du Contrat Éducatif Local (CEL). Ce dernier a été signé en 2001 avec le ministère.

Le fondement de cette commission animée par la ville est de *“construire des actions en direction des parents pour aborder avec eux des questions de fond, celles qui les préoccupent au quotidien dans leur rôle de parent et notamment dans leur lien avec l'école”* (cf un compte-rendu de la commission en 2004). Ainsi la FCPE voulait agir pour l'amélioration du lien parent-enfant et avait eu connaissance d'une démarche similaire dans d'autres communes. La FCPE ne souhaitant pas organiser elle-même ces séances (organisation lourde, temps à consacrer, ...), le coordinateur, agent de la commune, a été chargé du projet.

En douze ans, le café des parents s'est déroulé au sein de plusieurs lieux (médiathèque, association, écoles...). Bien que pendant quelques années les locaux d'une association de la commune soient devenus son lieu de prédilection car il était plus fréquenté. Depuis 2016, le Café est redevenu plus itinérant.

DESCRIPTION

De septembre à juin, est proposée aux parents une rencontre mensuelle co-animée par le Coordonnateur PEL et une conseillère conjugale et familiale de l'École des parents et des Éducateurs de la Loire, dans un second temps.

Pour ce faire, une convention est établie entre l'École des Parents et des Éducateurs de La Loire et la Mairie de La Ricamarie stipulant une animation de 5 séances. Les quatre autres séances se feront sans la présence de l'EPE42.

Les thèmes choisis

Les thèmes sont choisis au cours des commissions *“parentalité”*, lors des Cafés ou entre partenaires.

Pourquoi déterminer les thèmes à l'avance ?

“Pour préparer l'intervenante à donner des éléments d'information, préparer des supports de discussion, etc. Aussi, en termes de communication nous avons remarqué que les parents venaient plus facilement lorsque c'était thématique. Ça leur parle plus. Nous avons essayé aussi la discussion libre mais ça partait dans tous les sens et c'était difficile à animer”.
(Thomas Chazal, co-animateur du Café)

“On essaye depuis un moment de faire des thèmes le plus large possible pour toucher le plus de personnes et éviter que la discussion ne tourne en rond”. Thomas Chazal

Les thématiques

Il y a quelques années, le sujet tournait plus autour de la motivation des enfants et l'implication des parents dans la scolarité. En janvier 2017, la thématique s'oriente davantage sur la vie familiale *“trouver ou retrouver la sérénité à la maison”*.

Déroulement du Café

Au cours de la séance, un tour de table sur le thème choisi est lancé et la parole se libère facilement.

La Conseillère conjugale et familiale, animatrice de la séance, régule la parole, apporte des éléments qui permettent de prendre du recul tout en restant accessible.

Le coordinateur et le premier adjoint de la mairie (enseignement et jeunesse) sont systématiquement présents.

“On a essayé tous les lieux et horaires (sauf samedi et dimanche)”.

Les âges des enfants

“Nous souhaitons nous adresser à tous les parents d'enfants de toutes les tranches d'âge. Il n'y a pas de lycée à la Ricamarie mais les discussions sur les thèmes larges font que les personnes vont parler de leurs enfants de tous âges dans la fratrie. On “tire les ficelles” et abordons vite des sujets voisins de celui de départ. Et puis, certains sont adaptés à toutes les tranches d'âges comme “retrouver la sérénité à la maison”.

Les outils de communication sur l'action

Le service communication de la Mairie assure la diffusion de l'information sous forme d'affiches, de flyers. Les élus et les partenaires (associations de quartier, de parents d'élève et de prévention et d'organismes publics), quant à eux, diffusent l'information via leurs réseaux, à l'ensemble des familles ricamarandoises. Le collège et les écoles de la commune informent aussi largement le public par la distribution de flyers, via les élèves (1 flyer par enfant est distribué lorsque le Café a lieu dans son école).

BILAN

La fréquentation

Elle varie entre 5 et 15 personnes, professionnels compris.

Il y a moins d'habités qu'au démarrage de l'action, le public s'est un peu diversifié mais il est majoritairement composé de femmes.

“Lorsque le Café se déroulait dans les locaux d'une association il y avait plus de monde à venir mais en faisant le choix de diversifier les publics, le café est redevenu itinérant. Il y a un peu moins de monde à chaque séance, mais plus de nouvelles personnes”.

Remarque : au-dessus de 15 personnes présentes, l'animation est compliquée (des apartés, beaucoup de bruit, certains osent moins prendre la parole,...).

“Certains cafés durent 2h, et on se dit mince ça aurait dû durer 4h ! ça donne souvent cette impression” (La co-animatrice).

Paroles de parents :

“De nouvelles personnes à un Café dans une école ont dit récemment que c'était bien et très intéressant et qu'elles reviendraient”. “C'est bien, on rigole, on repart en se posant des questions”.

Les perspectives

“À travers diverses actions de la ville nous avons remarqué que des parents sont particulièrement intéressés par des actions lorsque les enfants sont présents aussi. Nous pourrions envisager des actions d’accompagnement à la parentalité qui s’adressent aussi aux enfants”.

VOS CONSEILS POUR METTRE EN PLACE CETTE ACTION DANS UN AUTRE CCAS/CIAS/UNE AUTRE COMMUNE

Difficultés et leviers

Sur la communication envers les parents

“Notre objectif est de toucher d’autres personnes que celles qu’on a l’habitude de voir. Si on fait toujours au même endroit, le risque est que cela fonctionne en vase clos”.

“On a essayé beaucoup de choses pour améliorer la communication pour toucher des publics plus variés mais rien qui ait eu grand impact sur la population : nous avons été aux entrées des écoles, aux réunions de rentrée, organisé des petits déjeuners à l’entrée des écoles mais avec un impact faible. Mais malgré tout le fait d’aller dans les écoles fait venir de nouvelles personnes”.

Levier

- s’appuyer sur des personnes qui ont participé au café et vont en parler autour d’elles (médiation par les pairs) ;
- comprendre les appréhensions pour mieux informer voire rassurer les parents lors des rencontres.

Les habitants ne sont pas faciles à mobiliser quand ils ne sont pas accompagnés par un professionnel, même lorsqu’ils connaissent l’action.

MOYENS

Moyens humains :

- une animatrice/conseillère conjugale et familiale, salariée de l’École des parents, financée 200 euros par séance pour 5 séances (sur les 9) ;
- un coordinateur : 0.05 ETP sur cette action ;
- l’adjoint au maire, qui vient en tant qu’ élu militant pour favoriser toute action collective qui favorise la rencontre et l’échange entre habitants pour favoriser le vivre ensemble et en tant que parent.

Coût :

1000€ pour cinq séances rémunérées avec volonté d’augmenter ce nombre.

“Parmi les personnes les plus sensibles, il faut absolument proposer un accompagnement personnalisé”.

“Je pense que le fait que je sois un homme peut être avec certaines mamans un frein pour qu’elles viennent au café. Il y a en quelques sortes une barrière culturelle”. (le coordinateur)

“Une grande majorité de femmes viennent aux Cafés, il est beaucoup plus difficile de toucher des pères, même en essayant d’autres créneaux horaires”.

Levier : faire en sorte que ce soit des professionnels et pairs hommes et femmes qui fassent de l’ “aller-vers”.

Sur la communication envers les partenaires

Conseil : faire attention à ce que l’information parte assez tôt et fixer les thèmes environ un mois à l’avance (notamment pour les partenaires) pour que chacun puisse l’inscrire dans son calendrier et informer les familles.

ARGUMENTAIRE

“Le portage politique est très fort puisque le 1^{er} adjoint au Maire a toujours défendu et défend encore “le café des parents” auprès de l’équipe municipale. Cette action n’est pas une action onéreuse mais elle reste questionnée par les autres élus. Le 1^{er} adjoint a la volonté de maintenir des espaces collectifs, il parle alors de militantisme.”.

“Au delà de la question de la parentalité c’est la question du vivre ensemble que “le café des parents alimente”. C’est pour cela qu’il faut lutter pour sa pérennité sur le territoire Ricamandois.”

LES PARTENAIRES DE L’ACTION

■ Participants aux réunions de la commission parentalité du Contrat Educatif Local (CEL) : élus, association œuvrant en direction de la jeunesse, directrices de Centres de loisirs, prévention spécialisée, Conseil départemental, directeurs d’école.

■ Ciblage des publics et relais d’information : les élus, associations locales, organismes publics, le collège et les écoles de la commune.

■ Co-animation : association “l’École des parents et des Éducateurs de la Loire”.

LE FINANCEMENT DE L’ACTION

Selon les années, le “Café des Parents” est subventionné par le département de la Loire, la politique de la ville et la Caisse d’Allocations familiales de la Loire. En 2017 nous n’avons aucune certitude sur ces financements par ces institutions.

Soutien individuel à la parentalité

(Vertou, Loire-Atlantique, 24 000 habitants)

Les permanences de l'École des Parents (EPE), effectuées par une psychologue, sont destinées aux parents d'enfants de tous âges se questionnant ou rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Ils se déroulent dans un bureau mis à disposition par la ville, sur rendez-vous. Une participation financière est demandée aux parents selon une grille établie par l'EPE à partir des quotients familiaux de la CAF (entre 5 € et 30 €).



FICHE D'IDENTITÉ DE L'ACTION

L'action est destinée aux parents

Tranche d'âge des enfants : de 0 à 18 ans.

Format : consultations psychologiques en individuel.

Fréquence : rendez-vous unique par famille.

Quand : sur rendez-vous le jeudi toutes les 3 semaines de 9h à 12h (42 créneaux de septembre à juin).

Lieu : un bureau dans les locaux du centre médico-social de la commune.

Date de début de l'action
2003.

La structure pilote

Nombre d'agents à la commune (le service est rattaché à la commune) : 300 titulaires.

Pôle petite Enfance : 1 agent chargé de la gestion administrative (rédaction, impression et envoi des flyers et affiches d'information / prise des rendez-vous / participation à la réunion de bilan). Le temps consacré à l'action est d'environ une semaine par an, le tout cumulé.

Nom et coordonnées du référent

Natacha GRENON-RIGNY, Cheffe du service Petite Enfance - Service Espace Famille - Direction Ville Éducative et Sportive
natacha.grenon@mairie-vertou.fr 02.40.34.77.66

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Faciliter l'accès à la consultation d'un psychologue en proposant un premier rendez-vous sur Vertou et aider les parents à bien s'orienter en fonction des problématiques rencontrées.
- Éviter l'enlisement de situation pour défaut d'information ou difficultés d'accès à une première consultation.
- Les entretiens sont destinés à faire le point sur une situation précise. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'un suivi à long terme. La psychologue évalue la nécessité d'un deuxième ou d'un troisième entretien, effectué au sein de la permanence de Vertou (par exemple, intérêt de renouveler le rendez-vous avec

le ou les enfants ou un des parents si ceux-ci étaient absents lors du premier rendez-vous). Néanmoins le rendez-vous unique reste la règle.

- Orienter les parents souhaitant s'engager dans un accompagnement durable dès le 1^{er} entretien vers la structure adaptée (consultation en libéral, centre médico-psychologique, "École des Parents" à Nantes).

CONTEXTE

Les professionnels de la petite enfance de Vertou sont régulièrement sollicités et interpellés par les familles sur les problématiques inhérentes à la parentalité. Autour de ce constat partagé par les acteurs institutionnels, un partenariat technique s'est construit avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Départemental,

les assistants sociaux de secteur et les conseillers en économie sociale et familiale de la Caisse d'Allocations Familiales pour définir les modalités d'action dans le cadre du soutien à la fonction parentale.

Le lien avec l'«*Ecole des parents*» s'est fait grâce à la responsable du Relais Assistants Maternels (RAM) qui a eu connaissance, par son réseau, de l'existence d'une action de soutien à la parentalité. Une rencontre a été organisée à Nantes en présence du directeur famille solidarité de la ville, de la responsable du RAM et de la directrice de l'EPE pour définir les modalités d'intervention.

Au commencement de l'action, il y avait des groupes de parole, mais la demande des parents s'est portée davantage sur les entretiens individuels, demande à laquelle les élus ont choisi de répondre.

DESCRIPTION

Les outils de communication sur l'action :

Flyers et affiches distribués dans les écoles, dans les cabinets médicaux et paramédicaux et dans les établissements d'accueil du jeune enfant, au RAM, dans les ALSH de la ville, articles dans le journal municipal, ou encore le site internet de la ville.

La ville adresse des flyers et des affiches dans les écoles et collèges de son territoire début septembre. Les directeurs de ces établissements scolaires sont invités à in-

sérer les flyers dans les cartables des élèves. Les établissements d'accueil des jeunes enfants (multi-accueils, crèche inter-entreprise, micro-crèches) ainsi que le Relais Assistants Maternels et les cabinets médicaux et paramédicaux de la commune sont également destinataires d'affichages sur l'action (dates des séances, participation financière, numéro de téléphone pour prendre rendez-vous).

Les thèmes abordés peuvent être : difficultés relationnelles (parents/enfants, parents/ado), difficultés en lien avec le scolaire (difficultés d'apprentissage, problème de comportement, relations avec les pairs, etc.), opposition, colères, difficultés avec l'autorité, acquisition de la propreté, séparation parentale, angoisses de l'enfant.

Les rendez-vous durent environ 1 heure et coûtent entre 5 et 30 euros selon le Quotient Familial CAF. Son déroulement reste confidentiel et fait partie du travail de la psychologue de l'«*Ecole des parents*».

Remarque : jusqu'à 2016, le CCAS puis la ville finançait intégralement les séances. Le conseil d'administration de l'EPE a acté en 2015 une nouvelle tarification des consultations des psychologues : la même grille tarifaire pour tous les consultants, quel que soit le territoire. Ainsi ont été mis en place des tarifs progressifs sur la base du quotient familial CAF, de 5 € à 30 € par consultation. En cas de difficulté à s'acquitter du forfait, l'EPE accueille quand même la famille en consultation.

	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2006
ENTRETIENS	46	38	48	30	19	19	10	20
Nombre de familles concernées	24 familles	29 familles	24 familles	21 familles	13 familles	11 familles	14 familles	12 familles
GROUPES D'ÉCHANGE								
Parents de jeunes enfants				6 mères (enfants de 1 à 12 ans)	6 mères et 1 père (enfants de 3 mois à 10 ans)	4 mères et 1 père (enfants de 18 mois à 8 ans)	5 mères et 1 père (enfants de 13 mois à 5 ans)	6 mères (enfants de 13 mois à 5 ans)
Parents d'adolescents				les 2 groupes ont fusionné - pas assez de participants 2 seulement ont participé aux 6 séances	8 mères (enfants de 11 à 18 ans)	5 mères (enfants de 10 à 18 ans)	5 mères (enfants de 5 à 19 ans)	4 mères et 1 père (enfants de 4 ans à 10 ans)

“Bien que l’impact de l’action soit difficilement mesurable, on peut considérer que certaines familles en réelle difficulté ont pu améliorer leur situation relationnelle avec leurs enfants”.

Sur l’année 2015-2016, 24 familles ont été reçues (7 lors d’un seul entretien, 12 lors de 2 entretiens, 4 lors de 3 entretiens et une a pu bénéficier d’un suivi sur 4 séances compte tenu de la situation particulièrement fragile de la situation et de la nécessité de ne pas rompre le lien de confiance établi avec la psychologue de l’EPE).

Plusieurs problématiques se recoupent souvent pour une même famille. Les parents viennent évoquer les difficultés de leur enfant (par exemple problème de comportement en classe, encopésie) et le travail avec la psychologue permet de mettre ses difficultés en lien avec une problématique sous-jacente (par exemple, conflits entre les parents, tensions familiales).

Les problématiques avec l’École ont été particulièrement nombreuses durant l’année 2015-2016. Cela se retrouve à l’échelle du Département. Parmi les interrogations des professionnels, ressort la place des écrans. Les collègues de la commune notent une augmentation du refus de l’autorité, de la contrainte. Ils constatent que les parents sont débordés.

Le bilan de fin d’année (fin juin-début juillet) quantitatif et qualitatif a été réalisé par l’École des parents et a été

présenté lors d’une réunion avec l’EPE, le médecin PMI, les responsables des multi-accueils et du Relais Assistants Maternels, les assistants sociaux de secteur et des collègues de la ville.

Les perspectives :

La ville a mené une concertation enfance-jeunesse qui vient de s’achever. De nouvelles actions autour de la parentalité vont probablement être mises en œuvre dans les années à venir. Aujourd’hui, l’*“École des Parents”* nous fait part d’une demande sur des groupes de parole à laquelle elle réfléchit pour une mise en place dans les mois à venir.

VOS CONSEILS POUR METTRE EN PLACE CETTE ACTION DANS UN AUTRE CCAS/CIAS/UNE AUTRE COMMUNE

“Nous n’avons pas connu de frein particulier depuis 2003. Il me paraît important de développer le réseau partenarial pour assurer l’efficacité de l’action : les partenaires font le relais vers nous puis lorsque les parents souhaitent un accompagnement prolongé, nous orientons vers des structures adaptées”. (Natacha Grenon-Rigny, Cheffe du service Petite Enfance)

MOYENS

Moyens humains :

Agent ville pour l’organisation administrative (communication, prise des rendez-vous, relations avec l’EPE : environ une semaine par an tout cumulé).

Moyens matériels :

un bureau dans les locaux du CMS.

Coût :

2932 € pour l’année 2016/2017 .

LES PARTENAIRES DE L’ACTION

- CAF de Loire-Atlantique.
- *“L’école des parents et des éducateurs”* de Nantes
- Le service social de secteur du Conseil Départemental.

LE FINANCEMENT DE L’ACTION

- CAF de Loire-Atlantique : 880 €, 30 %. Financement dans le cadre du REAP 44 (réseau d’écoute, d’appui et d’accompagnement des parents 44).
- La ville de Vertou : complément des séances : 2052 €.

Toutes ces initiatives et bien d’autres encore sont à retrouver sur le site de l’UNCCAS, rubrique *“Banque d’expérience”*.



Pour tout savoir sur la parentalité,
rendez-vous sur :
www.mon-enfant.fr

Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
11 rue Louise Thulliez - 75019 Paris
Tél. : 01 53 19 85 50 - Fax : 01 53 19 85 51
E-mail : contact@unccas.org - www.unccas.org
Retrouvez-nous sur  unccas et suivez-nous sur  @unccas